

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PRO · CHRISO · SVMP · SIS · TIS · SPIRIT · VALIS · MILITIA

Août 1873.

No. 1.

7819



GRAT · LAM · VR · IMPENS · SIM · E · VOBIS · DIC · T · I · FILII · Q · M · POSI · T · O · GLADIO · Q · V · E · D ·

SACRAM · EN · T · V · P · C · T · A · R · M · A · L · V · C · I · S · A · C · J · V · S · T · I · F · I · C · F · O · R · T · I · T · E · R · R · E · F · I · D · E · R · E · C · O · N · F · E · N · D · I · S ·

LE · T · T · R · E · L · A · T · I · N · E · D · E · P · I · C · I · X · A · L · U · N · I · O · N · A · L · L · E · C · T · 25 · J · A · N · 1873 ·

« Aime Dieu et va ton chemin »



Bulletin de l'Union-Allet

VOL I.

MONTREAL—25 AOUT, 1873.

No. 1

SOMMAIRE.

FILIUS DATUS EST NOBIS.

ACTES OFFICIELS DE L'UNION-ALETT.— I (Vice-Présidence des Trois-Rivières.—I Résolution de remerciements à la Cité Trillavienne.— Bureau de Régie—Remerciements à la ville des Trois-Rivières.—III Résolution relative au départ de M. l'Aumônier Général Chanoine Ed. Moreau.—IV Arrêté relatif à la publication et aux abonnements du Bulletin de l'Union-Allet.—V Vice-Présidence de Québec.—Circulaire d'entrée en charge.

COMPTE-RENDU OFFICIEL DE LA REUNION DES ZOUAVES PONTIFICAUX A QUEBEC POUR LA TENUE DE LEUR ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE, LES 30 ET 31 JUILLET 1873.—Préambule.—Chapitre Ier.—Départ de Montréal.—Traversée.—Arrivée à Québec.—Cérémonie religieuse à la cathédrale—Chapitre II—Séjour à Québec.—Salles de l'Université et Chambres de l'Ecole Normale.—Divers détails et menus incidents.—Chapitre III—Banquet et Discours—Chapitre IV—Consécration au Sacré-Coeur de Jésus.—Départ.—Halte aux Trois-Rivières.—Chapitre V—Assemblée Générale—Séance des 30 et 31 Juillet.—Première Partie.—Lettre de Sa G Mgr. Ignace Bourget Ev. que de Montréal.—Deuxième Partie.—Rapport de M. le Président Gustave A. Drouot.—Troisième Partie.—Extrait des Procès-Verbaux des séances des 30 et 31 Juillet.—§ 1. Ouverture de l'Assemblée Générale.—Télégramme envoyé à Rome et sa réponse.—§ 2. Communications diverses—§ 3

Rapport du Président.—§ 4 Rédaction de Comptes du Trésorier.—§ 5 Notifications officielles faites par le Bureau de Régie à l'Assemblée Générale.—§ 6 Changements à la Constitution.—§ 7 Règlements nouveaux.—Création du Bulletin de l'Union-Allet.—§ 8 Elections.—§ 9 Motions et Résolutions.

CONSTITUTIONS ET REGLEMENTS DU L'UNION-ALETT.

A NOS SEIGNEURS LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES DU CANADA.

A LA PRESSE.

REVUE RETROSPECTIVE DE L'UNION-ALETT.

UNE SUGGESTION ! UN APPEL !! UN VŒU !!!

NOTRE PROCHAIN NUMERO.

UNE LETTRE DU GENERAL DE CHARETTE.

AVIS DIVERS.—Aux Zouaves—aux Vice-Présidents locaux—aux Abonnés—aux Bienfaiteurs de l'Union-Allet.

NOTE.

SUPPLEMENT.—Texte des Constitutions et Règlements de l'Union-Allet.—Etat des Officiers depuis la fondation de la Société.

FILIUS DATUS EST NOBIS.

UN FILS NOUS EST DONNÉ ! —C'est la première parole qui nous vient au cœur, en faisant paraître ce premier numéro du BULLETIN DE L'UNION-ALETT.—C'est le sentiment spontané qui nous anime tous, en donnant à notre vieille Camaraderie militaire ce gage de notre amour toujours jeune pour Pie IX ; en donnant, aussi, à nos nombreux amis et protecteurs, qui nous ont si puissamment aidés à nous faire soldats du Pape, ce modeste mais franc tribut de notre gratitude du passé et de nos espérances de l'avenir.

Sous le rapport religieux et moral, le Bulletin de l'Union-Allet n'a donc pas besoin de Prospectus.—Son Acte de Baptême est en règle ; car, s'il a pour mère l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, il a pour parrains Nos Vénérables Pasteurs de cette Eglise en Canada, et pour marraines, cette Assemblée Générale de notre Société, qui dans la première ville fondée sur le St. Laurent par le sang des martyrs, vient de nous réunir en si grand nombre, pendant les deux derniers jours du mois consacré au Sang de Jésus-Christ.

Sous le rapport pratique et matériel, le Prospectus du Bulletin de l'Union-Allet est écrit tout au long dans les Procès-Verbaux des délibérations de cette Assemblée et dans le Chapitre de nos Règlements destiné à guider ses pas, à diriger sa conduite, à modeler ses allures, à lui faire, en un mot, « Aller son chemin » selon notre inoubliable exergue.

Ces documents vont être, quelques pages plus loin, sous les yeux de nos lecteurs. Chacun pourra donc juger notre Enfant tout à son aise.

Mais, une particularité d'inauguration.—Cet Enfant ouvre l'œil à la lumière de la publicité, le 25 Août, c'est-à-dire, en la Fête du grand Roi de France, St. Louis, neuvième du nom.—N'est-ce pas d'un bon augure ?—Il est vrai que du Chêne de Vincennes au Casino de Montréal, il y a loin. De cette belle frondaison du Moyen-Age aux rafales desséchantes qui bouleversent l'époque où nous vivons, il y a l'abîme de six cents années ; et quelles années ! mais pourtant, en réalité, quand on y pense un peu, quand on veut y voir clair, de Mansourah à Castelfulardo, du port de Damiette aux mamelons de Mentana, et de la plage de Tunis à la brèche de la Porte-Pie, la distance est-elle vraiment si grande ?—Nous, catholiques, nous ne le pensons pas ; et, ce qui nous console, ce qui nous enhardit, ce qui nous remplit de courage et d'espoir, c'est que nos ennemis, les ennemis de la Croix, Albigeois et Vaudois du siècle, Mécréants et Infidèles de notre âge, commencent,—à leur grande terreur,—à ne pas plus le penser que nous mêmes.—Vive Dieu ! La Vérité est une, et Son Eglise est la Vérité-Incarnée.—Vive le bon Roi St. Louis ! C'est dans le Château St. Louis que les soldats du Rape Pie, neuvième du nom, se sont groupés, ces jours-ci, comme dans la citadelle de leur fidélité au Roi Jésus et à son Vicaire Infaillible, devant le magique panorama de la vieille Cité Canadienne-Française, et dans le spectacle plus intime mais plus enchanteur encore, de la Fraternité d'armes pontificale et catholique !

Voyons, le Bulletin de l'Union-Allet n'a-t-il pas un beau Birthday ? Les pâles classiques vous auraient peut être parlé de Bons Génies et de Fées-Bienfaitrices entourant son berceau.

Nous autres nous pensons aux *Anges* et aux *Saints* ; c'est plus sûr et moins trompeur.—Prenons hardiment St. Louis pour chef de file, et nous ne ferons pas fausse route.

Puisque nous n'avons pas à nous étendre plus longuement sur le *Prospectus* du *Bulletin de l'Union-Allet*, qu'il nous soit permis d'ajouter un mot sur sa *Couverture*.—Nous venons de parler de son berceau ; on nous pardonnera donc cette complaisance... paternelle.

Cette couverture n'est pas autre chose que l'image du Drapeau des Zouaves Canadiens. On a simplement ajouté une frange à ce drapeau, et c'est Pie IX qui en a tissé l'or de ses saintes et vénérables mains. Elle se compose, en effet, de ces touchantes paroles que notre St. Père bien-aimé nous écrivait, le 25 Janvier de cette année, c'est-à-dire, il y a aujourd'hui sept mois : « *Nous vous félicitons avec effusion, Chers Fils, de ce que, après avoir déposé l'épée dont vous vous étiez armés pour le Christ, vous concentriez tous vos efforts à vous maintenir vaillamment sous les drapeaux d'une milice toute spirituelle et à vous revêtir des armes de la lumière et de la justice.* » Cet encouragement parti de la Chaire Apostolique n'est-il pas le cadre parfait et le programme souverain de notre journal ?

Il n'est pas besoin non plus de détailler la portée parlante de notre blason. Son émail nous représente le plus pur symbolisme de la vie du soldat chrétien, puisqu'il nous oblige à être en tout : « *La Charité qui marche.* »

Au dessus de ces armoiries on a voulu mettre un timbre.—Est-ce une vanité héraldique ?—Nullement.—Ce casque signifie bien, en effet, l'origine de l'*Union-Allet*, la souche de nos devoirs ; origine de Soldats, souche de Croisés.—Ainsi que nous le disions tout à l'heure, il y a de nos jours, comme du temps de St. Louis un tombeau à arracher aux mains des infidèles, c'est le tombeau des Sts. Apôtres ; il y a une barbarie à refouler, c'est le Sarranisme de la Révolution européenne, c'est l'Orientalisme contemporain de la doctrine et des mœurs. Il y a à être *fidèles* à tous nos devoirs d'état. C'est une couronne d'épines à conquérir ; c'est toujours *la croix* à prendre.

Et si quelques esprits infatués de bourgeoisie venaient à parler d'anachronisme à propos de ce casque des Chevaliers du Moyen-Age, nous les renverrions à une belle page, à la fois métaphysique et artistique, signée du nom d'un inventeur, qui s'appelle Pie IX. Il s'agit de ce groupe en marbre que le St. Père a imaginé et commandé pour illustrer, au *Campo Santo de San Lorenzo fuori le mura*, la mémoire de ces preux de notre temps qui ne sont pas revenus de ces batailles contre les Infidèles, la mémoire de nos heureux camarades, dont le sang a empourpré la croix. Ce groupe représente *St. Pierre armant un Croisé*. D'une main, le *Croisé* de Néron tient les deux clés de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, et il porte cette main élevée vers le ciel, pour marquer que c'est du ciel qu'est descendue l'impérissable promesse « *Dabo tibi gentes,* » « *Je te donnerai les nations.* » De l'autre, il présente un glaive nu à un Croisé. Et le Croisé, bardé de fer, le casque en tête et tenant déployé l'Étendard de la Ste. Eglise, fléchit le genou devant le Prince des Apôtres, contemple sa face et reçoit l'épée de ses combats. Le timbre qui surmonte notre écu nous rappellera ce monument de nos aînés dans les sacrifices, et nous démontrera que le mot *Anachronisme* n'est pas admis dans le vocabulaire de l'Eglise.

Mais il y a encore un détail, et notre casque a son cimier. Ce cimier, ce sont deux ailes qui signifient la Religion et la Patrie, la Foi et l'Honneur, le : « *A Rome* » et le « *At Home* » C'est le déploiement simultané, le haut vol, la symétrique et large envergure, c'est la domination sercine et vraiment royale, qui doit

nous servir à tous et en toute chose, à faire planer au dessus de la mesquinerie, du terre-à-terre, de l'étroitesse des préoccupations matérielles, et d'un seul battement, les purs mobiles de nos consciences et les nobles impulsions de nos cœurs.

C'est ce qu'entendait si bien Monseigneur Bourget, à qui nos Constitutions ont accordé avec tant de justice le patronage de l'*Union-Allet*, quand au jour mémorable de notre première levée, son âme de Pontife et de Père laissait échapper le trop plein d'émotion qui l'inondait à flots par cette première exclamation de sa sainte harangue : « *Braves et dévoués enfants de la Religion et de la Patrie !* »

Puis, suspendue en quelque sorte dans l'atmosphère de ce symbolisme, on a placé l'image du *Sacré-Cœur de Jésus*, dominé par la croix, couronné d'épines et entouré tout autour de lui ses rayons sauveurs. C'est que le *Sacré-Cœur* de Jésus est le phare du siècle. C'est l'étoile miraculeuse qui réveille les bergers endormis, qui éclaire le peuple errant dans les ténèbres, qui annonce la *paix aux hommes de bonne volonté*, et qui conduira, enfin, enfin, les Rois-Mages du jour à l'adoration du Bon Dieu Social.

Plus qu'un mot, un tout petit mot, pour terminer.

On a voulu compléter l'ornementation de la feuille qui va servir de couverture aux numéros de notre *Bulletin*, en y faisant figurer ces trois initiales qui sont comme le chiffre de notre trousseau : **Z. P. C.** Zouaves Pontificaux Canadiens.

L'emploi de semblables majuscules est d'un usage fréquent dans les écritures officielles du pays, et c'est d'ailleurs une méthode abrégative qui se perd dans la nuit des temps. Rome antique, la Rome des Césars, nous en a laissé mille vestiges, quand ce ne serait que le fameux **S. P. Q. R.** des enfants de la Louve. Les Papes ont conservé ce symbole dans l'exercice de leur autorité temporelle, parce qu'ils sont les conservateurs souverains, non-seulement de tout ce qui est bon, mais encore de tout ce qui n'est pas mauvais ; et le Sénat municipal de la Rome chrétienne, que représente si dignement à cette heure auprès de la personne de Pie IX le noble et courageux Marquis Cavaletti, n'a pas d'autre insigne et n'a pas d'autre sceau.

S. P. Q. R., cela nous remet en mémoire une petite anecdote excessivement **Z. P.**, et nous ne résistons pas à la tentation de la noter ici.

La scène se passe dans la dernière petite guerre que nous avons faite à Rome au *Monte-Mario*, et qui, soit dit entre parenthèses, avait excité les applaudissements d'illustres officiers étrangers qui y avaient assisté. Il y a le long de la route un pan de ruines romaines où se trouve gravé dans la pierre le sempiternel **S. P. Q. R.** En passant devant ce vestige de l'antiquité, roulant sa boule roulant dans la poussière du chemin, pour rentrer au quartier, un loustic du Régiment,—nous n'en manquons pas, Dieu merci,—lève le nez, et sans perdre le tact des coudes dit à sa file de gauche : « *Dis donc, vois-tu, sais-tu bien ce que ça veut dire ces quatre grosses lettres, parmi, pour une fois seulement ?* » —Vous voyez de quel pays était le loustic. — « *Connu, connu,* » répond un autre Zouzou, *ça veut dire Si Peu Que Rien.* — « *Al-lons donc, savez-vous,* » reprend le bon flamand, *ça veut dire, ou du moins, ça devrait dire, pour une fois seulement par ici : Soldats Prenez Quelques Rafraîchissements !*

Ce sera le mot de la fin, comme on dit. Nous l'avons emprunté à un pays bien frère du nôtre par l'énergie catholique et le bon sens national de ses meilleurs enfants. Il ne faut pas oublier qu'en 1860, autour d'une poignée de jeunes gentilshommes français qui étaient venus spontanément offrir leurs bras à la défense de l'Eglise, la Belgique a organisé le premier recrutement sérieux de la petite armée pontificale, et le Canada a formé le dernier.

Le gros peloton des Volontaires de Pie IX se trouve bien encadré dans l'histoire.—En vous citant le trait qui précède, il ne nous reste donc plus qu'à faire les vœux les plus.....altérés, pour que le *Bulletin de l'Union-Allet* qui voit le jour au jour d'aujourd'hui, *savez-vous*, devienne un *rafraîchissement* pour vos souvenirs, comme pour votre avenir de Z. P. C., et que, grâce à votre Zèle à le Propager Carrément, tout autour de vous, *parmi*, il ne paraisse pas, *pour une fois seulement*.

ACTES OFFICIELS DE L'UNION-ALLET.

I.

VICE-PRÉSIDENCE LOCALE DES TROIS-RIVIÈRES.

(Assemblée du 3 Août 1873.)

A une Assemblée des Zouaves de la Section trifluvienne tenue le 3 août 1873, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1o. Proposé par M. G. Désilets et A. Bédard, secondé par MM. Panneton et Martin :

Que les plus chaleureux remerciements soient votés au Rvd. M. Baillargeon, curé des Trois-Rivières, à M. J. G. A. Frigon, Secrétaire de la Corporation ; aux officiers et pompiers de la Cie. No. 2 et à tous les citoyens de la ville des Trois-Rivières pour la réception si spontanée et si sympathique qu'ils ont faite aux membres de l'*Union-Allet*, à leur retour de la grande réunion de Québec.

2o, Proposé par M. B. Bourgeois, secondé par M. A. Trudel :

Que les membres de la Section trifluvienne offrent leurs plus sincères remerciements aux Mess. du Collège des Trois-Rivières pour l'accueil si cordial qu'ils ont fait aux membres de l'*Union-Allet* à l'occasion de leur passage en cette ville.

JAS. BARNARD.

Vice-Président.

II.

BUREAU DE RÉGIE.

SÉANCE DU 8 AOUT.

(Extrait du Procès-Verbal.)

MOTION.

Proposé par M. Paul de Malijay, secondé par M. Marion.

Le Bureau de Régie de l'*Union-Allet* s'unit de tout cœur aux Résolutions prises par la *Vice-Présidence locale* des Trois-Rivières, en séance du 3 août courant, à l'effet de remercier Messieurs Baillargeon, curé, A. Frigon, secrétaire de la Corporation, et les Messieurs du Collège des Trois-Rivières, pour l'ovation faite aux Zouaves Pontificaux s'arrêtant quelques instants dans cette ville, à leur retour de l'Assemblée Générale de Québec.

Il a vu avec une grande joie dans cette ovation toute spontanée de la Cité trifluvienne que le mouvement à la fois national et chrétien qui s'est manifesté avec tant d'éclat dans le pays tout entier, lorsque le Canada a pris rang parmi les peuples défenseurs du Pouvoir Temporel des Papes, est demeuré vivace, et reste enraciné dans le sol de la patrie, et il en augure pour elle un avenir comblé des bénédictions du ciel et de la terre.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

III.

MEME SÉANCE.

(Extrait du Procès-Verbal.)

MOTION.

Proposé par M. Paul de Malijay, secondé par M. Léandre Prévost.

Le Bureau de Régie de l'*Union-Allet*, se faisant en toute sûreté, dans cette circonstance, l'interprète de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens, ne veut pas laisser partir pour l'Europe M. l'Aumônier-Général Chanoine Edmond Moreau, sans lui témoigner et les regrets de ce départ motivé par des raisons de santé, et la gratitude de la Société pour l'apport intelligent et généreux que, depuis sa fondation, il a donné, sans relâche, à son bon fonctionnement.

Il recommande l'*Union-Allet* d'une manière toute spéciale à ses prières de voyageur et à ses souvenirs de Prêtre Canadien-Romain, dans tous les pèlerinages qu'il pourra entreprendre sur cette vieille terre d'Europe, qui se sent animée, au milieu de toutes ses tourmentes, d'un souffle si marqué de régénération catholique et sociale.

Il le prie de saluer au nom des *Castors* du Régiment, les camarades de l'autre côté du monde qu'il pourra rencontrer ; et, en première ligne, leurs trois chefs bien aimés, KANZLER, ALLET et CHABRETTE, qui demeureront éternellement pour eux, dans la trinité de ces noms historiques, la plus belle expression de l'autorité militaire et catholique, dont une armée ait jamais donné l'exemple.

Il lui demande ses correspondances pour le *Bulletin de l'Union-Allet*, prêt à paraître, et un peu de propagande européenne en faveur de ce nouveau-né du *Papalinisme* Canadien.

Il lui promet affection, respect et franchise envers le digne successeur que Mgr. de Montréal a bien voulu lui donner pendant son absence dans la personne de M. l'abbé Dufresne.

Enfin, ... il se demande, avec une bien naturelle émotion, si c'est sur le sol de l'Amérique ou sur le sol de l'Europe que les Zouaves retrouveront leur vieil aumônier militaire, et si la Providence ne le laisse pas partir pour être le maréchal-des-logis de la seconde Croisade.

Cette motion, applaudie par l'Assemblée, a été adoptée par acclamation.

IV.

SÉANCE DU 15 AOUT.

(Extrait du Procès-Verbal.)

Le Bureau de Régie dans la séance du 15 août a pris relativement à la prochaine publication du *Bulletin de l'Union-Allet* les décisions suivantes, qui devront paraître dans le premier numéro du Journal.

ARRÊTÉ D'ADMINISTRATION.

ARTICLE 1er.

1o. La publication régulière du *Bulletin de l'Union-Allet* est mensuelle.

2o. Chaque numéro mensuel contiendra huit pages de texte du format adopté, sans compter les pages réservées aux annonces et cartes d'affaires.

30. Suivant les besoins du service et l'état de la caisse, paraitront, sans augmentation du prix de l'abonnement, soit des numéros mensuels plus volumineux, soit des suppléments à ces mêmes numéros, soit enfin, dans le courant du mois, des numéros *Extra*.

40. Les prix d'abonnement annuel pour toute personne autre que les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens en règle avec l'*Union-Allet*, sont fixés ainsi qu'il suit :

POUR LE CANADA.....	1 Dollar.
POUR LES ETATS-UNIS.....	1½ Dollar.
POUR L'EUROPE.....	2 Dollars (valeur de l'or.)

50. Les abonnements sont obligatoirement payables d'avance.

60. Les personnes qui recevront le premier numéro du *Bulletin de l'Union-Allet* sont donc instamment priées de vouloir bien envoyer sans retard le prix de l'abonnement, si elles veulent que l'on continue à leur adresser les numéros suivants.

70. Toutes lettres, réclamations ou communications concernant le *Bulletin de l'Union-Allet* doivent être adressées à *Mr. le Secrétaire de l'Union-Allet, au Casino de Montréal, 31 Rue Cotté*.

ARTICLE 2.

Messieurs les Vice-Présidents locaux sont priés, chacun en ce qui les concerne, de pourvoir avec le plus grand dévouement à la facilité d'exécution du présent Arrêté et de communiquer sans délai au *Bureau de Régie* le résultat de leurs démarches à cet effet.

ARTICLE 3.

Toutes personnes recevant le *Bulletin de l'Union-Allet*, et spécialement les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens à qui il est adressé *gratis*, sont invités avec une grande confiance par le *Bureau de Régie* à procurer de nouveaux abonnés au journal, afin d'assurer son avenir.

V.

VICE-PRESIDENCE DE QUÉBEC.

Circulaire aux membres de ce district.

CHERS CAMARADES,

Le souvenir encore récent de l'heureuse réunion de tous nos chers camarades doit nous porter avec plus d'ardeur que jamais à unir nos efforts dans l'intérêt de l'Union-Allet. Il nous fait prouver, par notre zèle et notre assiduité, combien nous avons été sensibles à l'empressement que ces chers amis ont montré en répondant avec tant d'enthousiasme à notre invitation.

Mais pour cela, pour en perpétuer le souvenir plus vivace, il faut que nos réunions soient nombreuses, que chacun prouve par son assiduité qu'il aime à s'entretenir de tous ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de servir sous les drapeaux de Pie IX. C'est encore dans ces réunions que nous nous rappellerons les absents. N'oublions pas que ceux qui, par la force des circonstances, n'étaient pas présents de corps à la grande fête du 30 et 31, y étaient de tout cœur, car tous ont généralement répondu à l'appel.

Grâce à la bienveillante hospitalité de notre ami si dévoué Charles Paquet, notre salle de réunion est toujours la même, à l'École Normale, et bien que la Présidence de la Section soit entre d'autres mains, rien dans les habitudes de notre Section ne sera changé. M. Paquet a bien voulu comme auparavant se charger de la comptabilité et est aussi prêt à recevoir chez lui toutes les lettres que vous aurez à lui adresser ou à adresser à votre nouveau vice-président.

N'oubliez pas, chers camarades, que vous devez aussi m'aider et contribuer de toutes vos forces au succès de l'Union-Allet, et de notre Section en particulier : aussi je compte hardiment sur votre zèle à assister à toutes nos réunions.

Votre ami de tout cœur,

C. G. BERTRAND,
V. P. U. A.

Québec, fête de l'Assomption de }
la Ste. Vierge, 15 août 1872. }

N. B. On voudra bien se rappeler que la contribution annuelle est actuellement dûe, et l'on voudra bien aussi penser aux arriérés.

Compte-rendu officiel de la Réunion des Zouaves Pontificaux à Québec pour la tenue de leur Assemblée Générale annuelle les 30 et 31 Juillet.

PRÉAMBULE.

Nous donnons à ce Compte-rendu la dénomination d'*Officiel*, parce qu'il doit contenir les Actes d'administration intérieure, les documents authentiques, les pièces justificatives de cette *Assemblée Générale annuelle de l'Union-Allet*.

Ensuite, il nous a été permis de recueillir soit le texte original, soit les notes les plus exactes touchant les divers discours et harangues qui ont si puissamment contribué à relever l'éclat de notre grande fête de famille.

Enfin,—une dernière raison—notre *Compte-rendu* venant à la suite de relations très-fidèles que plusieurs organes de la presse ont publiées sur la réunion des Zouaves Pontificaux à Québec, nous avons eu la bonne fortune, et aussi le devoir, de puiser largement à ces sources amies, pour en former la substance du Premier numéro de notre Bulletin, et partant, la saine nourriture de ses bienveillants lecteurs.

En présence de ces Comptes-rendus des journaux nous nous sommes trouvés dans un grand embarras, l'embarras des enfants-gâtés de ce monde, l'*embarras du choix*. Il nous a fallu éviter les redites, mais, comme nos lecteurs pourront s'en convaincre, nous nous sommes efforcés de faire à chacun bonne mesure, et nous sommes d'ailleurs tout heureux de reconnaître les auteurs de ces diverses relations contenues dans la *Minerve*, (2 août) dans le *Journal des Trois-Rivières* (4 août) dans le *Courrier de St. Hyacinthe* (5 août) et dans le *Courrier du Canada* (6 août), comme étant les premiers Collaborateurs de notre Bulletin. C'est ainsi que l'*Union-Allet* entendra toujours le mot *Officiel*.

Et nous avons hâte d'inaugurer sans plus tarder nos citations.

« Messieurs les Etrangers tirez les premiers. »—Voici ce que nous lisons dans un journal qui se publie en dehors de nos frontières, à Fall River, (État de Massachusetts).—Il faut dire que si le journal paraît aux États-Unis, il s'appelle l'*Echo du Canada*. Le titre est heureux. Il répercuté en effet les accents du pays dans le cœur de nos innombrables frères expatriés qui sont les *Castors* de la grande République, notre voisine.

« Notre ville historique de Québec voyait la semaine dernière, assemblée dans ses murs, une phalange de jeunes Canadiens héroïques, qui jadis quittant patrie, parents et amis, ceignaient l'épée pour aller se ranger sous la bannière de notre Père à tous, le grand et sublime Pie IX. La Providence, dans sa divine sagesse, voulut envoyer à son Église, des épreuves qui rendirent impossible, à nos braves compatriotes, l'honneur de mourir pour la sainte cause, à laquelle ils s'étaient tous dévoués, quoique cependant quelques uns aient eu à payer de leur vie leur dévotion

au Chef de l'Église : mais tous, aujourd'hui comme alors, ils seraient prêts à verser leur sang, si jamais le clairon les appelait encore sous ce drapeau qu'ils ont tant aimé. Il est beau, il est sublime, de voir dans un siècle comme le nôtre, des sentiments si dévoués et si religieux, exprimés à haute voix en face de l'univers entier, qui semblent dire à ces impies qui empiètent sur les droits sacrés de l'Église : tremblez aujourd'hui pour vos crimes, car demain viendra terrible et vengeresse, la justice du Tout Puissant. »

« Chaque année, une réunion générale les rassemble et consolide, de plus en plus, cette fraternité d'armes qui fait d'eux, une famille dévouée corps et âmes à la défense des principes de notre sainte Mère. Loin de la Patrie, sur une terre d'exil, il fait bon d'entendre l'écho des belles paroles et des beaux sentiments, qu'expriment, en unisson, ces cœurs dignes d'être comparés aux premiers néophytes de notre sainte religion, lorsque dans son enfance elle était en butte aux persécutions des tyrans Romains. »

(*Echo du Canada* 3 Août 1873.)

Que l'*Echo du Canada* continue son œuvre. C'est une œuvre évangélique ; c'est l'œuvre du « semeur qui est sorti pour semer, » et dans tous les pays du monde, la bonne terre est celle que le catholicisme féconde de ses sueurs.

L'*Union-Allet*, au sein des bénédictions dont elle est comblée doit donc être reconnaissante à Dieu et à ses amis de voir ses humbles désirs et ses modestes appels transportés aussi loin que possible par le vent généreux de la Presse Catholique.

Plus qu'un mot dans ce *Preamble*. Pour rendre aussi clair et aussi facile à lire qu'il nous sera possible ce *Compte-rendu* qui forcément sera long, puisque nous avons l'intention de le faire complet, nous allons le diviser en Chapitres, groupant ensemble les divers incidents de ces deux heureuses journées des 30 et 31 Juillet. Nous réserverons pour le dernier Chapitre les travaux de l'*Assemblée Générale*.

CHAPITRE I.

Départ de Montréal—Traversée—Arrivée à Québec—Cérémonie religieuse à la Cathédrale.

« Le 29 au soir, les Zouaves de Montréal et les membres honoraires au nombre d'un delà de cent, se pressaient autour du noble drapeau si fièrement porté à Rome par le premier détachement des pontificaux canadiens, et prenaient ensuite passage à bord du vapeur *Montréal*. Les jouissances anticipées de la fête du lendemain répandaient dans tous les cœurs la gaieté la plus vive. Tous les amusements de la soirée à bord participèrent de l'entrain et de la vivacité traditionnels au Régiment. »—(*Journal des Trois-Rivières*.)

« Dès que le splendide vapeur *Montréal* eut levé l'ancre, les zouaves se groupèrent dans les salons et commencèrent à exécuter les refrains que, plus d'une fois pendant leurs longues marches militaires, ils avaient chantés dans les belles campagnes d'Italie. Les voyageurs étrangers, à bord du *Montréal*, écoutaient tout cela avec intérêt et se demandaient sans doute quels pouvaient être ces jeunes gens que les liens d'une amitié sincère paraissaient unir si étroitement. Sans s'occuper de la curiosité dont ils étaient l'objet, les anciens soldats de l'Église, qui allaient bientôt revoir leurs bons camarades du régiment, continuaient à faire retentir de leurs chants joyeux les vastes salons du *Montréal*. »

« A Sorel, quinze zouaves sont venus se joindre aux premiers. »

« Lorsque le vapeur arriva près des Trois-Rivières, les défenseurs du St. Siège entonnèrent d'une voix forte et émue, l'hymne de Gounod : »

« EVVIVA PIO NONO ! »

« Les zouaves trifluviens répondirent à ce refrain si beau, qui résume tout l'amour que le soldat pontifical du Canada porte au saint vieillard du Vatican. Puis, lorsque le *Montréal* eut touché le quai, quarante des jeunes braves que le diocèse des Trois-Rivières a fournis au Pontife-Roi, vinrent rejoindre leurs amis de Rome. »—(*Minerve*.)

« Il était plus d'une heure après-midi, et comme bien l'on pense, personne n'avait encore songé à fermer l'œil. On avait tant de choses à se raconter entre vieux camarades qui, pour la plupart, ne s'étaient pas revus depuis le retour de Rome ; puis, les souvenirs du Régiment, les camarades d'outre-mer, les faits et gestes de chacun depuis la séparation, tout cela était un thème inépuisable. Au reste, le brave capitaine du vapeur, M. Nelson, dont la courtoisie égale le grand cœur, avait fermé les yeux sur la consigne, en laissant le joyeux essaim oublier dans les épanchements de l'amitié, l'heure de l'extinction des feux. Les refrains du bivouac retentirent encore longtemps sur la plate-forme du bateau. »

« Comme les passagers encombraient les cabines, on organisa un système de lits de camps dans les salons, ce qui fut encore une occasion de bruyante gaieté. »

« Comme dans les nuits au bivouac, chacun se crut en conscience dispensé de laisser clorre l'œil à son voisin. »

« Les autres passagers s'accommodèrent fort gaiement de tout ce tapage, et plusieurs même d'entre eux y prirent une large part. »

« Les choses allèrent ainsi jusqu'à ce que les premiers rayons du soleil vinrent avvertir qu'on approchait de la cité hospitalière de Champlain. »

« Bientôt après, on put saluer les rochers et les vieux murs de Québec. »

« Ce fut un nouveau plaisir pour les soldats de Pie IX, de recevoir l'hospitalité de leurs camarades Québécois dans la vieille cité militaire du Canada, ce théâtre de la valeur et du dévouement des premiers défenseurs de la religion et de la patrie. »

« Les zouaves de Québec et de Rimouski, ayant en tête M. le Vice-Président Pâquet et M. l'aumônier Labibert, les organisateurs de la fête, étaient déjà rendus au débarcadère avec la magnifique Bande du 9^e Bataillon, pour souhaiter la bienvenue à leurs hôtes ; et quand le vapeur aborda, le drapeau fut salué par l'hymne à Pie IX, chanté avec enthousiasme par tous les zouaves réunis. De chaleureuses acclamations et les fanfares militaires succédèrent à cette première salutation. »

« On se serra la main de part et d'autre avec toute la cordialité qu'on peut imaginer ; puis le drapeau fut remis aux camarades de Québec. »—(*Journal des Trois-Rivières*.)

« M. Joseph Vézina, chef du corps de musique, fit exécuter une marche militaire. Et tous partirent au pas accéléré et se dirigèrent vers l'antique cathédrale de Québec. Ils entrèrent dans le saint lieu au son de « l'*Evviva Pio Nono* ! » Lorsque tout le monde fut placé dans la grande nef, Mgr. Persico, évêque de Savannah, assisté des abbés Génin, Lajoie, Collin, Brunel et Dussault, tous anciens soldats du Pape, commença les prières de la messe. Pendant le saint office, M. Gustave Gagnon, organiste, fit entendre de magnifiques morceaux de musique et M. Adolphe Blondin et Walter Alexandre, zouaves, chantèrent le cantique si bien approprié à la circonstance et qui commence ainsi : »

« Pourquoi ces vains complots,
« O princes de la terre ? »

(*Minerve*.)

« Après la messe, M. l'abbé Benjamin Paquet monta en chaire et fit une paternelle allocution aux Zouaves en prenant pour texte, ces paroles si parfaitement appropriées à la circonstance : « Que

la charité fraternelle vous tienne toujours unis.» L'orateur développa cet heureux texte avec l'éloquence la plus vive, la plus entraînant, et fit partager à son auditoire toute l'émotion que lui inspirait l'union si étroite que les pontificaux canadiens ont éimentée au service de Pie IX et qu'ils conservent toujours vivante. Il rappela de la manière la plus touchante les sacrifices, les privations, les insultes que les Zouaves eurent à souffrir pour le vicar de J. C., puis les marques d'affections si paternelles que Pie IX n'avait cessé de leur témoigner. »

« En tout cela, dit-il, vous avez été l'admiration de vos concitoyens, vous leur avez donné l'exemple de ces héroïques dévouements, que l'amour seul de l'Église peut inspirer, et par votre foi comme par vos nobles sacrifices vous avez écrit la plus belle page de notre histoire. Mais votre mission n'est pas terminée, et cette amitié étroite que vous avez formée dans le cœur de Pie IX, vous devez la faire servir toujours à la défense de la vérité. Combattez noblement contre l'erreur et le crime; soyez vertueux. Vos titres de catholiques et de zouaves pontificaux vous en font un double devoir. Ce n'est du reste que par la pratique de la vertu que vous resterez unis, et que vous continuerez d'être l'exemple de vos concitoyens.»

« L'orateur termina son brillant sermon en priant Mgr. Persico, l'ami de cœur de Pie IX, de vouloir bien bénir les zouaves. »

« Le vénérable prélat donna la bénédiction solennelle, puis on laissa la cathédrale pour se rendre à l'Université-Laval, où avait été préparé un succulent déjeuner. » (*Journal des Trois-Rivières.*)

CHAPITRE II.

Séjour à Québec.—Séances de l'Université et Chambrées de l'École Normale.—Divers détails, et menus incidents.

« Après avoir été admis dans la maison de Dieu, nous allions être admis dans celle des hommes, mais des hommes pleins de charité et d'amour pour nous, des hommes qui nous reçurent à bras ouverts et nous pressèrent, pour ainsi dire, sur leur cœur. La politesse et l'hospitalité des habitants de Québec sont devenues proverbiales; et certes, nous avons éprouvé par nous-mêmes que sous ce rapport les Québécois d'aujourd'hui sont dignes de leurs ancêtres. Au sortir du lieu saint, on nous conduisit à la grande salle de l'Université, et l'on ne négligea rien pour nous faire croire que nous étions chez nous. C'est à l'Université que pendant les deux jours que nous sommes demeurés à Québec, nous revenions nous réunir, après nos courses à travers la vieille capitale; c'est à l'Université que l'Union-Allet tint ses grandes assises de l'année 1873 et fit l'élection de ses officiers. Pour donner une idée de l'excellence de ces nominations, il suffit de dire que M. Chs. Paquet, de Québec, le brave, le vaillant, qui a organisé cette réception inouïe qui nous a été faite, en a été élu le Président. Enfin je dirai que c'est l'Université-Laval et l'École Normale qui nous offrirent, la première les vivres, et la seconde le couvert. » (*Courrier de St. Hyacinthe.*)

« J'ai rendu compte, en quelques lignes seulement, d'un dîner à l'Université-Laval; si je voulais rapporter tous les autres actes de bienveillance, de générosité et d'amitié, je ne crains pas de dire fraternelle, qu'on nous témoigna, je ne finirais pas. Tous s'offraient à l'envie à nous conduire dans la ville; à nous faire visiter les endroits les plus remarquables dans cette cité qui compte tant de souvenirs. Partout on nous déchargeait de ces petits embarras toujours désagréables pour celui qui arrive dans une ville étrangère, et en retour on nous accablait d'honneur, on

allait au-devant de nos désirs. J'aurais encore mille et une choses à dire, et pourtant, il est grand temps de fermer ma lettre. Il aurait fallu redire ces conversations intimes, ces concerts joyeux, ces reminiscences de la caserne ce coucher, ce réveil, etc, au son du clairon, qui nous rappelaient les sonneries du régiment; il aurait fallu dire un peu aussi, les impressions qu'éprouve celui qui visite Québec pour la première fois, à la vue de son promontoire majestueux, de sa citadelle formidable, de ses environs et du spectacle magique qu'on en a de la cime du Cap Diamant ou de la terrasse de l'Université. Mais il faut faire une fin en tout, et je finis.»

(*Idem.*)

« Une soirée de famille suivit le banquet. Quelqu'un qui s'imaginerait que l'étiquette des grands salons régnait en souveraine au milieu de ces camarades du camp d'Annibal, se tromperait du tout au tout. La *fashion* et les cérémonies de haut partage sont inconnues chez des amis; l'on n'attend pas de signal pour rire, et le plaisir ne marche point à pas comptés. Elle n'existe pas cette glaciale contrainte qui nous cloue dans les salons des grands, et nous prête des gestes roides, glacés, mécaniques, allai-je dire, comme les évolutions d'un automate. Le chant des zouaves alternait avec la musique militaire. De temps à autre, l'on entendait jouer quelque part dans les recoins de la salle: le *départ*, la *retraite*, le *réveil*, les *fanfares nocturnes*, et nos zouaves, que ces appels ramenaient aux vieilles sonneries de la caserne bien connus à Rome, au camp d'Annibal ou à Montefiascone souriaient, et applaudissaient à leurs anciens souvenirs.»

A 10½ hrs, la veillée se termine, et la retraite sonne pour l'École Normale. A 11 heures, *Extinction des feux*. Vous le voyez amis lecteurs, tout jusqu'à l'expression devient militaire. En effet, dans cette grande et belle Assemblée de l'Union-Allet, l'on s'est principalement efforcé de raviver la mémoire de Rome, du camp, des expéditions dans les montagnes, à la poursuite des brigands, etc. Aussi faut-il parler le langage du soldat, comme l'on a voulu mener une vie toute martiale. Pour être exact, je vais vous raconter un tout petit détail, que vous lirez, si l'on vous plaît, à voix basse, car, voyez-vous, si le bon M. Charles m'entendait, je crains fort qu'il ne vint à me garder rancune, et la rancune d'un zouave, vous le savez, il ne faut pas en rire. S'il lève une bonne fois l'épée contre moi, il est certain qu'il suivra la consigne, et la consigne vous la connaissez tous: *un zouave qui tire son gluiève et ne frappe point, est condamné à la salle de police*. Et le président à la salle de police! Je vous jure qu'il ne voudrait pas y aller.»

Ce serait donc à moi à souffrir. Enfin j'arrive au fait, et je vous dis tout bas que le *major de place* s'était assuré les services de certains *petits insectes* bien connus à la caserne, et qui se sont rendus avec la meilleure grâce du monde à l'invitation du commandant. Allègres et dispos ils s'étaient partagés les lits, et attendaient leurs victimes. Ah! le bon Monsieur Charles, comme il connaît tous les agréments de la vie de zouave! La plupart ont trouvé très *piquants* dans leur conversations, leur *anciens amis* de caserne.»

31 Juillet.

« A 6 heures, les zouaves prennent au lit la *gamelle* de café, et la *Pagnotta* traditionnelle. Oh! quelle joie! quel souvenirs! A 6 heures et demie, le *réveil* au son du clairon. A 9 heures la soupe! Pour le coup, Monsieur Charles, toujours Monsieur Charles, reçut les honneurs de l'ovation. Les camarades l'acclamaient au cri de de: « Vive le caporal d'ordinaire! » Rare exclamation que celle-là! On était au quartier. »

« Les zouaves canadiens ont été photographiés en un vaste groupe dans le jardin du séminaire; le portrait est parfaitement réussi; et M. Vallée doit être fier de son succès. »

« A midi, eut lieu le goûter d'adieu et il fut aussi gai que le banquet. »—(Coursier du Canada.)

« Profitant de la bienveillante permission qui leur était accordée et de l'offre non moins bienveillante, que l'Aumônier pour Québec, M. l'abbé Laliberté, leur fit de les accompagner, les zouaves ont visité les cabinets de physique, les laboratoires, la vaste bibliothèque et les musées de l'Université-Laval. Tous ont admiré les richesses que possède cette belle institution. La bibliothèque surtout, qui, seule, peut motiver un voyage à Québec, a excité chez le grand nombre de justes cris d'admiration. »

(Minerve.)

CHAPITRE III.

Banquet et Discours.

Le Banquet de l'Union-Allet mérite une mention toute particulière, car il a été comme une représentation de gala des sentiments intimes qui présidaient à cette triple fête de l'hospitalité catholique, de la camaraderie romaine et du caractère national.—Commençons par signaler le grand-air de cette cérémonie gastronomique. On y retrouvait, jusques dans les plus petits détails ce cachet d'urbanité élégante et facile, dont l'ancienne société française a laissé la tradition en Canada, et dont la ville de Québec,—(nous sommes heureux de le reconnaître ici.)—a su conserver, plus qu'aucune autre, l'héritage incontesté.

Ajoutons à ce premier trait l'exquise délicatesse et la variété savante des mets, ce qui est un véritable tour de force culinaire quand on a plus de deux cents estomacs à contenter. Mais une petite indiscretion suffit à expliquer ce tour de force. Les bonnes Sœurs de cinq communautés religieuses, (L'Hôtel-Dieu, les Ursulines, l'Hôpital-Général et la Charité), avaient mis en quelque sorte leurs talents au concours, pour servir aux Zouaves du Pape une *gamelle*, comme on n'en rencontre ni dans les camps, ni dans les casernes, ni dans aucune *popote*, ni dans aucun *Casino*.—Les Religieuses, qui vont sur les champs de bataille chercher les blessés au milieu des balles pour les panser et les arracher à la mort, savent aussi, du fond de leurs pieuses retraites soigner les soldats, en temps de paix. La fraternité catholique est ingénieuse, car seule elle possède le secret des saines joies dans les heures de quiétude et des fécondes consolations dans les jours d'épreuve.

Les tables étaient présidées par M. le Vicairé Général Hamel, Recteur de l'Université-Laval, qui représentait Monseigneur l'Archevêque, et honorées de la présence de Monseigneur Persico Evêque de Savannah aux Etats-Unis, de leurs Honorés M. Garneau, Maire de Québec et M. le Juge Taschereau, de M. le Grand Vicairé Cazeau, M. le chevalier Vincelette Directeur de l'Asile de Beauport, M. l'abbé Tanguay, M. F. X. Trudel, membre du Parlement Provincial, M. le Major Barnard, MM. Guillaume Boivin, Eugène Hamel, Prudent Vallée et autres notabilités.

Mais la partie saillante de ce Banquet a été les discours qui y ont été prononcés. Ils sont au nombre de quatre.

En premier lieu, M. le Recteur Hamel porta la santé de Pie IX. Après avoir exprimé ses regrets, bien partagés par l'Assemblée, de ce qu'une circonstance accidentelle et incontrôlable avait retenu Monseigneur l'Archevêque hors de Québec, malgré le vif

désir de Sa Grandeur de présider ce banquet, M. le Recteur parla en termes émus, chaleureux, enlevants, de Pie IX et de ses gloires.

« Quel genre de gloire lui manque ? » s'est écrié l'orateur. « Il a vu les années de Pierre à Rome. Il est vrai que St. Pierre, en réunissant aux années de son Pontificat à Rome celles de son Pontificat à Autioche, conserve encore la palme de la durée du Vicariat divin, mais Pie IX vit encore ; il est plein de vigueur et de force, espérons qu'il verra toutes les années de Pierre. »

« Il a canonisé plus de Saints qu'aucun peut-être de ses devanciers. »

« Il a préparé, par l'infatigable activité de son apostolat, et par l'admiration communicative de ses incomparables vertus, les nations hérétiques à rentrer dans le giron de l'Eglise. »

« Dans son seul *Syllabus*, cet arsenal de l'orthodoxie et ce trésor de la morale, il a disséqué, analysé et anathématisé plus d'erreurs qu'on n'en avait poursuivi dans un siècle entier, avant son bienheureux Pontificat. »

« Il a défini deux dogmes qui sont l'espoir des chrétiens et le bouclier de la Foi, au temps où nous vivons ; deux dogmes particulièrement chers aux Canadiens. »

« En premier lieu, l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, et cette croyance,—notre histoire nationale en fait foi,—était la compagne fidèle des premiers colons français, venus en Canada. Depuis, elle a toujours été l'objet de la plus vive dévotion dans le pays. Ensuite, le dogme de l'Infaillibilité personnelle des Pontifes Romains ; et quel est le canadien-français qui ne croyait pas à cette vérité doctrinale, même avant sa définition ? Quel est l'enfant catholique de notre chère patrie qui n'a accueilli cette définition comme le plus beau gage des tendresses de Jésus-Christ pour son Epouse, comme l'espoir le plus assuré des prochains triomphes de l'Eglise sur la surface entière du globe ?—*Applaudissements prolongés.* »

« Pie IX a réuni le plus imposant de tous les Conciles Généraux, à une époque où cette réunion semblait un défi jeté à l'impiété publique ; et ce Concile n'est pas dissous. L'impiété publique, la primauté temporaire donnée actuellement à la Force sur le Droit, prépare les importants travaux des futures sessions du Concile du Vatican, qui demeurera, en dépit de tout, la grande œuvre de notre siècle. »

« Quel genre de gloire manque donc à Pie IX ?—Pas même la gloire des premiers Confesseurs de la Foi, car ses vingt-huit années de règne sont l'histoire de ses souffrances morales, de ses persécutions, et de son martyre. »

« Zouaves du Pape ! vous êtes heureux d'avoir porté les armes au service d'un tel Pontife. Vous l'avez contemplé, vous l'avez défendu, vous lui avez offert votre jeunesse, votre sang, votre vie. Il vous a bénis, il se souvient de vous et il vous aime ; une part de sa gloire est attachée à votre nom. Soyez fidèles, fidèles jusqu'à la mort, car c'est cette fidélité que les livres saints appellent la couronne de vie. Ne dégénérez pas, combattez toujours pour l'Eglise et pour son chef, sous toutes les formes des combats catholiques, et un jour, dans une seconde vieillesse, vos petits enfants groupés autour de vous diront avec un respect ému et une admiration pleine de fierté : « Grand-Père que vous êtes donc heureux d'avoir été soldat du Grand Pape Pie IX ! »

A l'issue de cette belle harangue, la Bande de musique qui se trouvait sur les marches de la porte d'entrée a joué l'*Evviva Pio Nono*, et la salle entière s'est levée d'un mouvement spontané pour rendre honneur au Souverain des âmes. Puis, à la reprise de l'hymne par les instruments, toutes les voix en ont entonné les paroles ; l'effet était des plus saisissants :—Du reste,

l'armée Pontificale a une sorte de brevet d'invention sur cette œuvre de Gounod, qui est devenu, l'hymne national des États-Romains. C'est le Général Kanzler qui a eu la pensée de la demander à l'illustre *Maestro* Français pour en faire la surprise au Pape à l'occasion de ses *Noces d'or*, et elle fut jouée pour la première fois, dans cette mémorable journée, sous les fenêtres du Vatican par toutes les musiques régimentaires réunies, accompagnant un chœur d'un millier de voix de soldats pontificaux.

M. Gustave Drolet, Président sortant de charge, répondit à la santé de Pie IX en portant celle de l'Épiscopat et du Clergé canadiens. Son improvisation sympathique, facile et élevée, abondante en traits historiques, animée d'un grand souffle de patriotisme et nourrie des sentiments de la plus saine doctrine religieuse fut plusieurs fois interrompue par les applaudissements de l'Assemblée.—En voici les principales lignes : »

« Dans les réunions de famille,—débuta M. Drolet,—il est d'usage, après avoir porté la santé du Père, de boire à la santé des Frères et des Fils.—Nous représentons ici la grande famille catholique, dont le Vicaire du Christ est ici-bas le Père immortel. Par conséquent, après avoir souhaité longue vie à l'auguste et saint Pie IX, Pape et Roi, permettez-moi de me lever à mon tour pour vous inviter à boire à la santé de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, de tous les autres Evêques du pays, que Pie IX appelle Ses Frères, et à la santé des membres de notre illustre clergé canadien que Sa Beatitude appelle ses Fils. »

« Ce n'est que dans la religion catholique que l'on trouve ces ramifications faisant circuler la sève de vérité du pied de l'arbre jusqu'à l'extrémité des branches les plus éloignées de la souche mère. Et c'est surtout en Canada que cet arbre jette une ombre bienfaisante sur ceux qui se reposent à ses pieds. Notre pays porte bien visiblement les fruits de la semence déposée dans le sol de la Nouvelle-France par les Missionnaires que les Rois de France envoyaient dans la colonie. »

« En suivant hier soir le cours du fleuve St. Laurent, de Montréal à Québec, j'admira avec vous tous, Messieurs, les vertes campagnes que baignent ses eaux fertilisatrices, et à chaque pas, le clocher élané d'une Église indiquait une population laborieuse et honnête, un village florissant, une civilisation féconde, alors, jetant un regard deux siècles en arrière, je me disais : c'est le Clergé Catholique du Canada qui a produit cette grande œuvre, c'est lui, le père de cet heureux peuple. »

« Le Maréchal Bugeaud avait pris pour devise de la colonisation algérienne *l'épée et la charrue* « Ense et aratro. » Plus catholiques et par conséquent plus clairvoyants que l'illustre homme de guerre français, nos ancêtres ont eu une colonisation plus heureuse et leur mot d'ordre était la croix et la charrue. « *Crux et aratro* » c'est-à-dire la foi et le travail. Ils évangélisaient le Canada Indien, tout en défrichant le Canada Français. Le sang des martyrs et la sueur honnête des colons nous ont fait une impérissable patrie pour le temps et pour l'éternité. »

« Les bons pasteurs font les bons troupeaux, et la Providence a toujours traité le Canada en terre de bénédiction en donnant à ces gras pâturages des âmes des bergers suivant le cœur de Dieu. »

Remontant à l'origine de la civilisation coloniale dans la Nouvelle France, M. Drolet a parlé alors du vénérable et illustre fondateur de l'Épiscopat Canadien, Mgr. de Montmorency-Laval, qui fut associé par le Roi au gouvernement civil du Canada en qualité de Membre du Conseil Souverain, ce qui lui donnait dans la Colonie la première place après le Gouverneur. L'Université

catholique de Québec, a ajouté l'orateur, a voulu perpétuer dans le pays la mémoire de cet apôtre, en portant son nom, et un poète du temps traça le portrait de ce Père de l'Église Canadienne en ces quelques vers qui sont sa parfaite image :

« Il effaça tous ses aïeux,
« Dieu par la sainteté le mit au-dessus d'eux ;
« Il lui donna pour héritage
« Le Canada Français, le Canada sauvage ;
« Et sous un tel pasteur le troupeau fut heureux. »

Après avoir fait ressortir le courage que déploya l'Épiscopat Canadien, sous la domination française, à lutter contre les entraves que les Gouverneurs et Intendants français apportaient à la liberté de l'Église, et contre leurs tendances criminelles à démoraliser les tribus sauvages, M. Drolet passe à la cession du Canada à l'Angleterre et aux luttes encore plus ardentes que l'Épiscopat eut à soutenir pour sauver l'indépendance catholique sous le régime oppressif qui signala les débuts de cette cession. Il cite, comme modèle de cette force d'âme digne des premiers siècles de l'Église, la fière réponse faite par Mgr. Briand, premier évêque de Québec sous la domination britannique, à l'envoyé du Gouverneur anglais, Général Murray, qui voulait forcer l'Evêque à nommer une de ses créatures à la cure de Québec : « Dites à votre maître qu'il peut prendre ma tête, mais qu'il ne me fera jamais commettre une lâcheté pastorale. »

Puis apparaît la grande figure de Mgr. Plessis, dont la longue carrière épiscopale fut si florissante et si féconde pour l'Église canadienne. Cette époque fut particulièrement remarquable dans l'histoire religieuse et politique du pays, par la vigueur de la foi, par la multiplication des œuvres, par le nombre considérable des brillantes personnalités qui distinguèrent le Clergé indigène. Mgr. Plessis fut le génie créateur de toutes ces gloires si chères au souvenir de tout bon Canadien. A force de résistance catholique aux exigences du pouvoir anglais qui voulait asservir le Clergé Canadien en le forçant à reconnaître la suprématie du Roi dans les affaires ecclésiastiques, Mgr. Plessis parvint à vaincre les prétentions anglaises de la Métropole, et fut reconnu officiellement par le Gouverneur, Sir Georges Prévost comme, Surintendant de l'Église Romaine en Canada et comme Evêque Catholique de Québec. Il fut même appelé au Conseil Législatif et y rendit de grands services à la Religion et à l'État. Du reste le Gouvernement de la Grande-Bretagne s'est bien aperçu, depuis cette époque, qu'en fait de droiture, de loyauté et de respect, l'Épiscopat et le Clergé Catholiques ont toujours prêché d'exemple et servi de modèle.

C'est à Mgr. Plessis que le Canada doit la fondation du Siège Épiscopal de Montréal et Mr. Drolet s'étend quelques instants avec une filiale et bien naturelle complaisance, sur les deux illustres et saints Pontifes qui ont élevé si haut la noblesse et la virilité de cette jeune Église : Monseigneur Lartigue et Mgr. Bourget.

« Le souvenir de Mgr. Lartigue, dit l'orateur, est encore trop vivace dans nos mémoires, Messieurs, pour que j'entreprene de retracer tout le bien que ce grand homme a fait à la ville et au diocèse de Montréal ; et comme l'écrivait un homme de lettres en 1841, je dirai avec lui : « Siège épiscopal de Ville-Marie, ton souvenir est grand pour toujours dans les fastes de l'Église, parce que celui qui t'a fondé a rendu ton nom immortel ! »

« Et son successeur, Mgr. Bourget, m'est-il possible de ne pas vous parler de lui, Mes Chers Camarades, lui qui est le promoteur du mouvement qui nous a amenés à Rome ? »

« Les œuvres de ce pontife sont immenses, et suivant les voyageurs les plus distingués, Montréal est, après Rome, la ville où l'humanité souffrante trouve le plus de soulagements à ses mi-

sères, et la grande majorité des fondations charitables qui font à cette ville comme une couronne d'honneur et de civilisation catholique est due au zèle infatigable de ce vieillard auguste que ni la maladie, ni les traverses, ni les difficultés ne peuvent arrêter, mais qui marche toujours en faisant le bien dans le sérénité de l'âme et dans l'ardeur de la Foi ; souvent rebuté, mais jamais abattu.

« Un des traits les plus caractéristiques du Protecteur en Chef de l'Union-Allet est son amour sans bornes pour Pie IX, et c'est au contact embrasé de cet amour qu'est née parmi nous l'œuvre des Zouaves Pontificaux Canadiens.

« Il fut un temps où le Canada était le pays le plus numériquement représenté dans les rangs de l'armée pontificale, eu égard à sa population, et nous devons dire que pour cent hommes que le comité demandait, mille se présentaient prêts à partir. Avec ce passé, que ne devons nous pas espérer de l'avenir ?

« En résumé, Mes Chers Camarades, pénétrons nous tous de cette grande vérité historique et nationale, c'est que l'Episcopat et le Clergé de notre pays ont formé notre patrie, l'ont sauvée dans ses jours de crise, et la conservent à sa place encore maintenant, contre tout effort hostile, contre tout élément destructeur. Et le fait est si palpable que le peuple Canadien, loin de vouloir s'affranchir de cette belle influence cléricalle, l'accepte avec orgueil et reconnaissance, car c'est le joug du Seigneur qui est doux et léger ; et notre vieux bon sens populaire, notre honnêteté traditionnelle préférera toujours la houlette du pasteur au bâton brutal et meurtrier de la démagogie.

« Il est hors de doute que si le Gouvernement Anglais avait trouvé dans l'Episcopat et le Clergé du Canada des hommes moins fermes, moins imbus des principes inébranlables de la seule Eglise vraie, moins attachés aux saines traditions sociales qui assurent la vitalité et l'indépendance morale des peuples, il y a longtemps que notre langue, nos mœurs, nos institutions et notre vieille personnalité française auraient disparu du sol Canadien et nous serions à peine, à cette heure, une de ces minorités catholiques à la merci de la Métropole, comme on en voit dans les autres Provinces de la Puissance. Au lieu de cela, l'élément catholique et français marche chez nous de pair avec l'élément anglican et britannique ; nous sommes les protecteurs-nés de nos co-religionnaires jusqu'aux confins les plus reculés de la Confédération, et l'avenir du pays est à nous, car l'avenir du monde est à l'Eglise.

« Réjouissons-nous donc, Messieurs, de cet heureux résultat, et assurons en la continuation par notre respect, notre confiance et notre filiale sujétion envers nos Evêques et nos Prêtres. Accomplissons ce devoir avec d'autant plus de sûreté que le Clergé est le meilleur allié du Gouvernement, car c'est un allié sans faiblesse, et la Religion possède le secret de maintenir l'Etat politique là où les lois se trouvent dans l'impuissance de le faire.

« C'est pourquoi, Messieurs, sans vouloir aborder le terrain brûlant de la politique, permettez-moi de terminer par un vœu cette amicale et familière harangue.

« Il faut le reconnaître, les rapports de l'Eglise et de l'Etat constituent le grand problème social du jour ; et par la force des choses, cette question vitale est destinée faire le tour du monde ; chaque peuple, grand ou petit, doit concourir à sa solution. Pour nous autres, qui pouvons nous féliciter d'être un peuple privilégié, une nation bénie, pourquoi n'appellerions nous pas dans les Conseils supérieurs de notre organisation politique des membres distingués de l'Episcopat et du Clergé ? Une colonie à la fois aussi jeune et aussi bien constituée que la notre a besoin avant toute chose d'hommes éminents par le savoir et la droiture, par l'étude et par les mœurs, pour la représenter dans les diverses

branches de la législature ; et n'est-ce pas un fait prouvé que les quelques membres de nos Assemblées gouvernementales qui ont erré et dévié de la droite voie l'ont fait plutôt par simple ignorance de la vérité que par vice d'intention. Que leur a-t-il donc manqué ? — Des lumières, des doctrines, des guides d'orthodoxie sociale, et pas d'autre chose. En introduisant dans les rouages de l'autorité civile quelques membres de ce corps que les anciens appelaient avec tant de justesse la *portion de Dieu*, ne serait-ce pas assurer à notre patrie un bel et grand avenir ? Ne serait-ce pas réconforter notre patriotisme en lui donnant toutes les garanties d'une direction intelligente, dévouée, impartiale et fidèle ? Les bons pasteurs font les bons troupeaux, vous disais-je en commençant ; de même, les bons législateurs font les bons peuples.

« Quoiqu'il en soit, Mes Chers Camarades, restons fidèles nous-mêmes à notre passé national ; et notre passé, si nous avons le droit d'en être fiers, c'est à l'action des ministres de notre sainte religion que nous en sommes redevables après Dieu. Nous avons pu retremper en nous à Rome le sens catholique et l'esprit militaire ; c'est là notre drapeau ; serrons nos rangs autour de lui, et n'oublions pas que dans tous les combats où nous serons appelés à le suivre, nos Evêques sont des stratégestes, et nos curés, des éclaireurs.

« Je porte donc avec vous, Mes Chers Camarades, la santé de l'Episcopat et du Clergé Canadiens. »

Monseigneur Persico voulut bien répondre à ces chaleureuses paroles en proposant la santé des Zouaves Pontificaux. Sa Grandeur commença par s'excuser sur son peu d'habitude de la langue française, mais donna elle-même le plus éclatant démenti à ses propres excuses, car son improvisation fut on ne peut plus remarquable par la pureté de son style et par la richesse de son éloquence. L'auditoire en fut vivement impressionné. Il n'y eût pas jusqu'à l'accent italien qu'a conservé Sa Grandeur, qui ne chatouillât agréablement l'oreille de nos camarades. Cela rappelait à tous nos belles années romaines.

Mgr. Persico fit remarquer combien dans les décrets de la Providence l'organisation à Rome des Zouaves Pontificaux avait eu une signification miséricordieuse, en groupant autour du trône du Pontife-Roi des citoyens de toutes les nationalités, des enfants de toutes les branches de la grande famille chrétienne. De même que les Evêques du monde entier étaient accourus à Rome pour acclamer l'autorité spirituelle infaillible du Pape, de même des soldats de tous les pays l'entouraient pour affirmer par le don de leur vie et l'effusion de leur sang la nécessité de son Pouvoir temporel.

« Je ne m'étonne pas, a dit Monseigneur, qu'avec une telle concordance de menées providentielles, les anciens Zouaves du Pape soient partout les soutiens de leurs Evêques et les privilégiés de leurs tendresses. Et si Pie IX vous porte une affection toute particulière, si vous êtes en quelque sorte les Benjamins de Sa Sainte Royauté, c'est que vous êtes accourus de plus loin pour le défendre. Vous avez, dès lors, plus qu'en aucun autre pays, le devoir de garder intacte la consigne romaine dans vos croyances, dans vos œuvres, dans vos habitudes et dans votre mission. Je vous ai bénis ce matin dans le temple du Seigneur ; vous m'édifiez ce soir dans votre réunion fraternelle. Je souhaite, du fond du cœur, les plus pures joies à vos vies, les plus heureux succès à vos entreprises. »

Enfin, pour terminer, M. Alfred Prendergast, Chevalier de St. Grégoire, se leva pour remercier Sa Grandeur au nom des Zouaves et s'exprima en ces termes :

Monseigneur,
Messieurs,

Mes chers camarades,

« Répondre dignement à la santé des Zouaves Pontificaux serait résumer en quelques mots tout un passé de gloire, tout un présent d'espérance calme et ferme comme celle de leur immortel Roi Pie IX, et tout un avenir, dont Dieu seul peut connaître la grandeur.

« Fondé par un noble élan de dévouement et de foi, notre Régiment a eu ses martyrs et ses héros. Le sang des Guérin, des Dufournel, des Guillemain et de tant d'autres, a signé ses titres de noblesse. La grande intelligence des Beodelièvre, la valeur antique des Allet, le bouillant courage des Charette ont immortellement assis ses traditions et fièrement soutenu son prestige.

« J'ai parlé de son présent, car, Dieu merci, il existe encore notre beau Régiment. Ses bataillons sont en détachement aux quatre coins du monde, mais son glorieux drapeau n'est pas anéanti. Ses braves officiers se le sont partagé, en quittant Rome pour en emporter un lambeau sur leur cœur comme une relique, mais chacune de ses parcelles peut servir de fanion au grand jour du ralliement. Jamais, même depuis ce jour néfaste du 20 Septembre 1870, l'appel au drapeau n'a retenti en vain. Dans les beaux jours de l'uniforme, il entraînait ses fidèles au plus profond des rangs ennemis. Aujourd'hui, par un singulier contraste, les Zouaves Pontificaux obéissant comme toujours à son impulsion ne rencontrent plus les baïonnettes piémontaises ou garibaldiennes, mais bien la cordiale hospitalité des généreux enfants de la ville de Champlain. Cependant, disons-le avec fierté, si comme autrefois l'appel ne réunit plus des bataillons menaçants il réunit encore, sur un autre champ de bataille, des guerriers de l'Eglise, armés de toutes pièces pour les grandes luttes de la vérité contre toutes les mauvaises doctrines. Les Princes de l'Eglise, comme autrefois les Princes de la terre, veulent bien honorer les humbles soldats du Pape de leur patronage et de leur présence. Ils quittent pour ainsi dire leur place de bataille pour répondre comme nous à l'appel du drapeau. Oui Monseigneur, nous sommes fiers d'avoir au milieu de nous un digne émule des Evêques Confesseurs d'Allemagne et de Suisse. Votre encouragement de Pontife évangéliste et de fils de l'Italie est un gage certain du succès de nos faibles efforts pour le triomphe de l'Auguste Pie IX et de son Eglise.

« Honneur donc à ceux qui au prix de leur zèle infatigable et de grands sacrifices ont fait retentir le clairon pour nous rassembler dans l'enceinte de notre vieille Capitale. Honneur à nos concitoyens distingués, qui non contents de nous soutenir de leurs vœux et de leurs efforts généreux, veulent bien s'associer à nos travaux et à nos protestations d'amour et de fidélité à Pie IX.

« Que dire maintenant de l'avenir du Régiment des Zouaves Pontificaux ? Pour moi, Camarades, j'ai toujours eu foi en l'avenir d'une œuvre qui a enfanté des martyrs. Il me semble qu'elle doit être immortelle comme le principe qui l'a inspirée, immortelle comme la couronne qu'elle a donnée à ses défenseurs.

« Enfin, Chers Camarades, si nous voulons assurer pour notre part son avenir, prenons pour modèles nos braves compagnons de Québec. Comme eux, sans tenir compte des obstacles et des sacrifices de tout genre, sonnons souvent l'Appel au Drapeau, et nous serons sûrs de voir accourir militairement tous nos anciens frères d'armes, et d'âge en âge, au jour du danger, comme à l'heure des réjouissances, on entendra sur les bords du St. Laurent notre vieux cri de guerre et de triomphe,

« Vive le Pape, Pontife et Roi. »

CHAPITRE IV.

Consécration au Sacré-Cœur de Jésus.—Départ.—Halte aux Trois-Rivières.

Les membres de l'Union-Allet qui avaient voulu, en venant tenir leurs assises annuelles à Québec, inaugurer leur arrivée en cette ville par une cérémonie religieuse, ont tenu également à clôturer leur fête de famille par une halte pieuse et par le grand acte de dévotion dont leurs camarades de France leur ont donné l'exemple, un acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Le 31 Juillet donc, à deux heures, les Zouaves Pontificaux, accompagnés d'un grand nombre d'amis se mirent en marche, drapeau et musique en tête, pour se rendre à l'Eglise de la Basse-Ville, première chapelle érigée sur le sol Canadien, et consacrée à Notre Dame des Victoires. Sur tout le parcours du chemin, le peuple sympathique et recueilli saluait les troupiers de l'Eglise. Monseigneur l'Archevêque de Québec, revenu de voyage depuis quelques heures seulement, les attendait dans le sanctuaire et officia pontificalement à cette cérémonie. Sa Grandeur fit aux Zouaves une brillante allocution, dont le sujet fut le commentaire pastoral et touchant des deux points qui forment la devise des Zouaves Canadiens : *Aime Dieu et va ton chemin*, c'est-à-dire la charité et l'action, le domaine des choses spirituelles et le terrain des marches bénies.

Ensuite, M. Alfred LaRocque, Chevalier de Pie IX, lut à haute voix au nom des Zouaves Pontificaux et de l'Union-Allet la belle consécration au Sacré-Cœur de Jésus que vient d'édicter le dernier Concile Provincial de Québec, et un salut solennel fut chanté au St. Sacrement.

« De Notre Dame des Victoires, on se rendit au Vapeur. Après de cordiales poignées de mains échangées de part et d'autre, en entonna en chœur l'hymne à Pie IX qui devait être le dernier adieu comme il avait été la première salutation de bienvenue. Le bateau avait déjà pris sa course que les voix se mêlaient encore dans le refrain si cher aux zouaves : *Viva Pio Nono, Padre nostro à Papa!* Chacun emportait les précieux souvenirs de la fête.

« MM. Paquet, Drolet, de Malijay et une quinzaine de camarades québécois avait bien voulu faire à leurs confrères de Montréal et de Trois Rivières l'honneur de les accompagner jusqu'en cette dernière ville avec la bande du 9e bataillon.

« Arrivés aux Trois-Rivières les membres de l'Union-Allet furent encore l'objet d'une démonstration aussi sympathique que spontanée de la part des citoyens.

« Un télégramme envoyé par M le conseiller L. Prévost avait informé la ville que les Zouaves s'y arrêteraient un instant.

« Quoique la dépêche ne fût arrivée que fort tard, le Rvd. Mef. Baillargeon s'était mis à la tête du mouvement, et quand le bateau toucha le quai au son des fanfares militaires, près de deux mille personnes accueillirent les Zouaves par de chaleureuses acclamations.

« Les membres de l'Union-Allet saluèrent avec reconnaissance les braves citoyens des Trois-Rivières et descendirent du vapeur.

« Le vaillant capitaine Labelle ayant informé qu'on pouvait disposer de quelques instants, une procession aux flambeaux, ouverte par la compagnie de feu du Capitaine Voizard, se forma immédiatement et les Zouaves, accompagnés de toute la population, défilèrent au son de la musique jusqu'à l'Evêché, où ils s'arrêtèrent un instant pour saluer Sa Grandeur Mgr. Lafleche. Le vénérable Evêque, qu'une indisposition retenait à sa chambre, fit offrir ses remerciements par le Rvd. Mess. Baillargeon. La procession retourna ensuite au débarcadère où les Zouaves de

Montréal reprirent le bateau. Après leur départ, la députation de Québec et les Zouaves du District furent conduits à l'Hotel-de-Ville qui avait été brillamment illuminé, grâce aux soins de M. J. G. A. Frigon. M. le Vice-Président Barnard adressa au nom des Zouaves les plus sincères remerciements aux citoyens, et l'assemblée se dispersa.

« Les Mess. du Collège ayant invité les Zouaves de Québec, qui devaient retourner le même soir, à venir prendre quelques rafraîchissements à leur maison avec les camarades de la section trifluvienne, le reste de la soirée se passa le plus gaiement possible. »

(*Journal des Trois-Rivières.*)

CHAPITRE V.

Assemblée Générale.

(*Séances des 30 et 31 Juillet.*)

Ce Chapitre, que nous avons gardé, ainsi qu'il a été dit dès le début, comme couronnement de notre *Compte-Rendu Officiel*, contient en effet l'œuvre capitale de la Réunion des Zouaves à Québec, puisque le but de cette Réunion, le terme de ce *Rassemblement*, (c'est une expression militaire,) n'était autre que l'ensemble des mesures, des travaux, des résolutions, des *Actes* en un mot, auxquels l'*Union-Allet* doit, d'après ses *Constitutions*, pourvoir chaque année dans ces joyeux comices de la vieille camaraderie de ses membres.

Nous allons donc établir ces *Actes* de l'*Assemblée Générale* de 1873 en trois parties.

La première, ce sera le texte d'une belle lettre de Monseigneur l'Evêque de Montréal, Protecteur en chef de l'*Union-Allet*; et cette lettre peut bien être appelée l'Etoile tutélaire de notre chère Association. C'est le guide surnaturel de nos meilleurs chemins.

La deuxième partie comprendra le Rapport de M. le Président sortant de charge.—Brillant effet de coucher de soleil.—L'horizon est éclairé des plus chaudes teintes qui dessinent avec une vigoureuse netteté de contours, dans les annales de l'*Union-Allet*, la silhouette de seize mois de vitalité, d'émulation et de bonne harmonie.

Enfin la troisième partie se résumera tout entière en Extraits des Procès-Verbaux des deux longues et solennelles séances dont a dû se composer cette année notre *Assemblée Générale*.—Et s'il faut imaginer également cette partie au moyen d'une comparaison, nous pouvons dire, il nous semble, que ces Procès-Verbaux sont le champ de la grande Famille-Zouave du Pape, où chacun est venu tracer son sillon, planter sa récolte et cultiver son coin.

L'Etoile au firmament qui nous maintient dans la pensée des grandeurs infinies mais voilées de Dieu; l'horizon empourpré qui élargit le cœur et rassérène l'esprit en invitant à méditer avec calme sur la succession des jours et des nuits, c'est-à-dire du travail et du repos, des épreuves et des récompenses, du bien qui s'est fait et du bien qui reste encore à faire; puis, le patrimoine commun, l'héritage indivis de la sainte fraternité catholique et militaire, dont nous sommes tous les ouvriers, oh vraiment, dans cette trilogie de notre *Assemblée* bénie du Pasteur suprême, et bénie des Pasteurs ses Fils et ses Frères parmi nous, ne trouve-t-on pas une paraphrase pratique et vraie de nos sentiments, de nos souvenirs et de nos efforts, tous contenus dans la féconde devise des Zouaves Pontificaux Canadiens ?

PREMIERE PARTIE.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR IGNACE BOURGET
EVÊQUE DE MONTRÉAL.

A Monsieur Paul de Malijay, ancien officier aux Zouaves Pontificaux, Secrétaire de l'Union-Allet, etc., etc.

Evêché de Montréal, le 29 juillet 1873.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai reçu dans son temps la bonne lettre dans laquelle vous m'invitez à m'unir à la fête que vous allez célébrer demain à Québec, en bénissant l'*Union-Allet*, qui va resserrer de plus en plus les liens qui l'unissent déjà si tendrement par cette réunion de famille au sein de la Capitale, qui, tout naturellement, rappelle tant de souvenirs attendrissants. Car ce fut sur ce rivage que débarquèrent nos pères, lorsque pour nous créer notre belle patrie, ils quittèrent leur pays natal qui leur offrait tant de jouissances. C'était là aussi qu'ils se réunissaient après leurs longues et périlleuses excursions pour connaître et explorer les richesses de leur patrie adoptive, afin de pouvoir, en y respirant en paix l'air de la famille, se préparer à de nouveaux combats, à de nouveaux travaux, à de nouvelles souffrances. C'est ainsi qu'ils retrempaient leurs forces épuisées et qu'ils se ranimaient d'un nouveau courage pour poursuivre leur noble entreprise, que la divine Providence a enfin couronnée d'un heureux succès, et qu'il nous est donné, à nous leurs enfants, leurs héritiers, leurs imitateurs, de continuer, pour que notre cher Canada soit de plus en plus florissant sous tous les rapports, et surtout pour qu'il puisse être toujours de plus en plus fier de ses enfants.

Il le fut sans doute lorsque des centaines de jeunes canadiens, s'arrachant à toutes les douceurs de la patrie, à toutes les caresses de la famille et à toutes les espérances de la fortune, s'élançèrent sur le vaste océan, bravèrent les flots courroucés d'une mer en fureur, traversèrent comme l'éclair les riches provinces qui avaient vu naître leurs pères et entrèrent en triomphe dans la Ville Eternelle sous le Drapeau Pontifical, couvrant de son ombre cette bannière qui révélait à l'univers étonné la grande Foi du peuple canadien jusqu'alors si peu connu dans l'Ancien-Monde; cette bannière dont la devise, écrite avec le sang d'un martyr: « *Aime Dieu et va ton chemin,* » caractérisait la glorieuse mission de notre histoire nationale contemporaine.

Il a eu lieu depuis d'être encore plus fier de ses enfants, en apprenant la belle et noble conduite qu'ils tenaient en servant l'Eglise; les bénédictions dont ne cessait de les combler l'immortel Pie IX; l'admiration dont étaient frappés pour eux les grands et les petits dans toutes les contrées de la vieille Europe et jusqu'au fond de l'Asie; leur dévouement pour la *Bonne Cause*, qui leur faisait supporter les travaux et les souffrances de la vie militaire sans murmure, ni impatience et en chantant les airs joyeux de la patrie; leur courage intrépide sur les remparts de Rome, pendant que pleuvaient sur eux les balles, les obus et les boulets meurtriers; leur fermeté héroïque dans l'adversité, lorsqu'il leur fallut, à leur si grand regret, mettre bas les armes pour passer sous la tyrannique domination du sacrilège envahisseur de Rome, et revenir ensuite dans la patrie, au milieu des plus grands dangers, souffrant la faim et la soif, exténués de ces fatigues et de ces privations inséparables dans les voyages qui se font sur terre et sur mer sans les secours et les adoucissements que procurent l'amitié, la charité et la parenté.

A l'heure qu'il est, il est encore plus fier de ses enfants revenus sur son sol, après avoir fait la joie du Père commun de l'Eglise, et l'admiration des pays étrangers. Car il est émerveillé des dis-

positions dont ils présentent le ravissant spectacle d'un bout de la Puissance à l'autre, comme va le témoigner hautement leur brillante réunion dans le jour solennel de demain.

Et en effet, dans « ce jour de joie que le Seigneur a fait pour elle, » l'Union-Allet offre aux regards du Canada tout entier un heureux choix de jeunes hommes qui font sous tous les rapports la gloire de la patrie et l'honneur de la famille. Pleins de cette noble ardeur que la tribulation ne fait qu'embraser, ces généreux enfants témoignent hautement de leur attachement à la sainte Eglise, de leur fidélité à son immortel Pontife, de leur religieux patriotisme pour la grande et sainte cause qu'ils sont allés défendre sur les remparts de la Ville-Eternelle, dans l'intention et avec le désir d'y répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Réunis dans la vieille Capitale du Canada, comme dans leur Cercle de la Capitale du Monde Chrétien, ces nouveaux-Croisés protestent hautement que leur cœur, leur âme, leur langue, leurs paroles, leurs talents, leurs connaissances, leur vie toute entière est à l'Eglise et au Pape, en attendant qu'il leur soit permis de tenir de nouveau l'épée pour voler à la défense de leur bon Père, et de leur sainte Mère, l'Eglise.

Oh oui ! en attendant ce jour mille fois désiré, ils sont fermement décidés à bien combattre les combats du Seigneur, en vivant, en parlant, en écrivant pour la défense et pour l'honneur de tous les bons principes que nous enseigne la Foi. Ils veulent continuer à faire bonne garde aux portes du Vatican, en empêchant que le St. Père ne soit outragé par les ennemis de la Papauté, qui par leurs écrits irréligieux, leurs discours impies, leurs exemples scandaleux, sont plus à craindre pour le peuple chrétien que les soldats de Victor-Emmanuel. Espérons-le, avec le secours de nos preux Canadiens, les Garibaldiens n'oseront jamais se montrer dans nos cercles, ou, s'ils ont l'imprudence de s'y glisser, bientôt ils seront reconnus et ignominieusement chassés.

Quoiqu'il en soit, je m'associe de grand cœur à votre touchante et belle fête de famille. Car, n'en doutez pas, vos joies sont maintenant mes joies, comme autrefois vos douleurs furent mes douleurs. Je m'associe avec complaisance aux louables efforts que vous faites pour établir, fortifier et propager votre belle et chère Association, l'Union-Allet qui porte un si grand nom, le nom d'un homme qui consacra toute sa vie au service et à la défense du St. Père. Aussi, n'oubliez-vous jamais que vous devez travailler à vous montrer dignes de ce nom tous les jours de votre vie et jusqu'à votre dernier soupir.

Tels sont les vœux ardents que je forme dans l'intérieur de mon âme, et qui seront, je l'espère, bénis avec les vôtres réunis, par notre commun Archevêque qui, dit-on, doit accorder à l'Union-Allet l'honneur insigne de présider sa fête de famille. Puissiez-vous tous recueillir et conserver à jamais les abondantes bénédictions qui vont découler par sa main dans vos cœurs.

Dans cette douce espérance, je suis bien véritablement de vous, Monsieur le Secrétaire, et de tous vos bons et aimables associés.

Le très humble et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

DEUXIEME PARTIE.

RAPPORT PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION-ALLET TENUE A QUEBEC LE 30 JUILLET PAR M. GUSTAVE A. DROLET PRÉSIDENT.

Messieurs les Aumôniers,

Mes Chers Camarades,

I.

Je ne puis commencer à vous donner mon Rapport des opérations de l'Union-Allet pour l'année 1872-1873, sans me faire

l'interprète de vos vifs sentiments de gratitude envers vos frères d'armes de Québec, à qui nous devons l'avantage de nous réunir aujourd'hui dans cette vaste salle. L'idée qui a présidé à cette invitation est la générosité même, et c'est d'un grand cœur que nous reconnaissons cette marque d'estime et de camaraderie.

Les liens du drapeau du Régiment sont bien forts, puis qu'après plusieurs années de séparation nous nous trouvons encore une fois si nombreux, sans son ombre chère. Espérons, Mes Chers Camarades, que nous resserrerons plus étroitement encore ces liens bien aimés, afin de demeurer toujours unis, amis et frères, la main dans la main, le cœur près du cœur, consolant ceux qui seraient dans l'infortune et nous réjouissant avec ceux qui sont dans la joie.

Merci donc à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, à Messire Laliberté, notre digne Aumônier local, aux messieurs de l'Université.—Et merci à toi, brave Paquet, qui as provoqué, organisé et conduit à bonne fin, cette brillante et fraternelle réunion.

Il est si bon de se revoir après une longue absence, surtout quand des souvenirs aussi doux que des souvenirs romains nous unissent ! Il me semble que le St. Père doit penser en ce moment à son fidèle Canada, s'il est vrai que la sympathie ait assez de puissance mystérieuse pour agir à travers la distance sur les amis éloignés avec qui la pensée s'entretient par le moyen de fluides insaisissables. Car vous tous, qui êtes ici présents, vous avez au fond de l'âme l'amour du Pape, et sur les lèvres, le cri de : Vive Pie IX !

II.

Le Bureau de Régie de l'Union-Allet n'est pas resté inactif depuis la dernière Assemblée Générale tenue à Montréal le 17 mars 1872. Il s'est réuni en séance 59 fois, et a travaillé activement à nouer dans tout le pays des intelligences avec les anciens Zouaves Pontificaux. Votre Bureau s'est efforcé d'organiser sur des bases solides les Vice-Présidences locales que nous avons l'avantage de compter maintenant au nombre de huit, divisées par districts ou diocèses : Montréal, (Bureau central,) Québec, Trois-Rivières, Rimonski, Piopolis, St. Hyacinthe, Ottawa et Manitoba. Ces Vice-Présidences locales sont toutes en activité.

Comme vous devez le penser, quelques unes, comme Piopolis et Manitoba ne sont pas très-nombreuses, mais elles n'en sont pas moins prospères ; et, malgré leur grand éloignement du centre, elles entretiennent des relations suivies avec le Bureau central.

Il est de mon devoir de complimenter publiquement ici la Vice-Présidence de Québec, sur sa vitalité, sa discipline et son zèle. Si, à Montréal, les bons Secrétaires font la bonne Société, à Québec, le Vice-Président a été l'âme de cette circonscription. Nous devons donc tous prendre Québec pour modèle. Que les autres districts rivalisent avec celui dont nous sommes aujourd'hui les hôtes joyeux, et tout ira bien.

III.

Les événements se sont succédé avec rapidité pendant le cours de ces derniers seize mois. L'Union-Allet y a fait face autant qu'elle a pu, comme je vais vous le faire voir, en déroulant devant vous le panorama de ses principaux actes.

Le Bureau de Régie, en vertu des pouvoirs que lui en confère la Constitution, a établi pour la Société, dès le commencement de son entrée en charge, des Règlements qui ont été généralement bien suivis et qui sont un guide précieux pour nos bonnes relations. Tout dernièrement, il vient d'ajouter quatre nouveaux

chapitres à ce code de famille. Ces chapitres auront une portée très-utile dans l'avenir. Il vous en sera parlé plus amplement dans le courant de cette réunion.

IV.

Le 25 Mai 1872, Fête de St. Grégoire VII, les Zouaves au nombre de 70, se pressaient dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours à Montréal, pour offrir à Marie, Etoile de la mer, un *Ex-Voto* en témoignage de reconnaissance pour avoir été sauvés d'un naufrage imminent dans la nuit du 22 Octobre 1870 à leur retour de Rome. Cet *Ex-voto* consiste en un modèle de vaisseau en argent de près de deux pieds de longueur, tout gréé, voilé et équipé portant à sa poupe le nom d'*Idaho*, ainsi que s'appelait le steamer que ramenait au pays les Canadiens, et formant lampe de chœur. C'est une œuvre d'art, digne de figurer dans le *Trésor* d'un sanctuaire national. Nul doute, Messieurs, que ce témoignage de pieuse gratitude n'ait été favorablement accueilli par la Vierge de Miséricorde, et qu'en retour les rapatriés de Pie IX échappés au naufrage, ne soient comblés de bénédictions.

Nous avons eu, en cette occasion, la bonne fortune d'entendre la voix éloquente de Mgr. l'Evêque de Birtha, qui a lesté le petit navire d'un discours magnifique. Le *Bureau de Régie*, pour perpétuer ce beau souvenir, a fait imprimer une reproduction aussi exacte que possible de l'allocution de Mgr. de Birtha et l'a fait tirer à 500 exemplaires qui vous ont été distribués dans le temps. Depuis, la lampe de cet *Ex-voto* est toujours restée allumée devant l'autel de Marie, et les Zouaves Canadiens doivent avoir à cœur d'entretenir toujours cette flamme de leur piété, puisqu'il est dit qu'il ne faut pas même éteindre la mèche qui fume encore. C'est pourquoi, lorsque des offrandes privées ayant déjà fourni pour quelques temps à l'entretien de ce luminaire votif seront arrivées à leur terme, le *Bureau de Régie* s'est engagé à pourvoir à la perpétuité de cette fondation.

V.

Le 25 juillet de la même année, le *Bureau* présentait par l'organe de M. Alfred Prendergast, Vice-Président de l'*Union-Allet* une adresse de félicitations à Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget, à l'occasion du 35^{me} anniversaire de son élévation à l'Episcopat. Sa Grandeur a reçu les Zouaves avec beaucoup de mansuétude et les a bénis en les remerciant de leurs souhaits filiaux.

VI

Le 25 septembre suivant, l'*Union-Allet* a fait une perte douloureuse en la personne de son Président, Honoraire, M. le Commandeur O. Berthelet. Ce grand citoyen dont la vie a été consacrée tout entière à faire le bien, avait grandement encouragé l'œuvre des Zouaves Pontificaux en favorisant de toute manière le départ des Zouaves et leur rapatriement. Quelques jours avant son décès, M. Berthelet dotait les Zouaves et la jeunesse catholique du Canada d'un *Casino*, dont je vous parlerai dans un instant. L'*Union-Allet* a assisté aux funérailles de son bienfaiteur avec ses Insignes voilés de crêpe, et a fait parvenir à la famille du regretté défunt des résolutions de condoléances passées en Assemblée régulière.

VII.

La grande œuvre actuelle des Zouaves, ce que j'appellerais la pièce de résistance de nos entreprises de l'année, a été la fondation de ce cercle à laquelle je vous invitais à travailler dans mon dernier Rapport. Après beaucoup de traverses et de com-

binaisons, M. le Chanoine Moreau, notre digne Aumônier, a réussi sous l'impulsion de Mgr. de Montréal et avec l'aide de feu Mr. Berthelet, à jeter les assises d'un cercle qui sans être aussi militaire que notre vieux cercle canadien à Rome, n'en est pas moins gai et semble destiné, sous le nom de *Casino de Montréal*, à devenir une institution durable. Je suis heureux de vous dire qu'il est dans une excellente voie de prospérité morale et matérielle. Vous êtes tous, Mes Chers Camarades, instamment priés d'en faire partie. Un chapitre spéciale des Règlements de l'*Union-Allet*, qui vous sera soumis, vous indiquera suffisamment les grands privilèges qui y sont faits aux Zouaves. Le jeunesse catholique qui fréquente ce cercle a accepté sans murmure ces privilèges dont vous êtes l'objet. Reconnaissez cette bonne harmonie par votre présence assidue dans ce centre d'honnêtes distractions. Les formalités sont nulles pour l'admission d'un Zouave, et en deux mots, vous êtes chez vous, en y entrant. Je vous adresse cet appel, car j'ai le regret d'être obligé de vous dire que cette jeune institution, malgré tout le confort qu'elle présente, rencontre moins d'encouragement de la part des Zouaves que de la part des étrangers qui y viennent en grand nombre. Mais j'ose me flatter que chacun se pénétrera de l'utilité de cette véritable œuvre, et que pas un Zouzou ne passera devant la porte sans entrer pour tendre la main au brave Mélançon qui en est le gérant tout comme à Rome. Vous y trouverez toujours des amis disposés à vous bien accueillir et à prêter une oreille complaisante aux récits de vos campagnes, de vos marches forcées, de tous vos souvenirs de la Ville Eternelle. Et ce sera ainsi le moyen de se rencontrer, ce qui est la meilleure manière d'entretenir la joyeuse camaraderie du vieil uniforme.

VIII.

Quelques jours après l'inauguration du *Casino* qui s'est faite avec beaucoup de solennité, M. le Marquis de Bassano, de passage en Canada, remit à M. l'Aumônier trente médailles et or et émail- envoyées par notre brave ancien Lieutenant Colonel, le Général Baron de Charette à ses *Custors* du Canada. Ce cadeau était doublement précieux, puisqu'il témoignait de l'affectueux souvenir d'un homme qui a écrit de son sang une des plus pures et des plus brillantes pages de l'histoire contemporaine, et que ces médailles étaient une commémoration de cette bataille de Loigny, où les Zouaves Pontificaux de France ont été si cruellement et si glorieusement éprouvés.

Vous connaissez toute la sollicitude que M. Moreau et le *Bureau de Régie* ont apportée à distribuer ces médailles par la création d'un *Jury d'Honneur*, composé de trois de vos camarades les plus distingués, qui ne se sont chargés des délicates fonctions de décerner ces précieux souvenirs à trente d'entre vous, qu'à la condition expresse d'être écartés d'avance eux-mêmes de cette heureuse liste. Je vous ai fait part le jour de la distribution de quels soins, de quelle prudence, de quelles investigations les membres du *Jury* se sont entourés pour procéder avec équité. Ils ont demandé à chaque Vice-Président local un état des Zouaves qui s'étaient le plus distingués à Rome et en particulier sous le commandement immédiat de M. de Charette. Ils se sont éclairés de tous les autres avis impartiaux qui pouvaient les guider et c'est sur ces différents rapports confrontés entre eux, étudiés avec scrupule, qu'ils ont procédé dans leur honneur et leur conscience.

Je vous ai dit également alors que je considérais les choix comme excellents, moins toutefois celui qui me décernait une médaille comme votre Président, puisque 400 Zouaves avaient le droit d'y prétendre avant moi; mais il paraît qu'un colonel est décoré après la bataille, si son régiment s'est bien battu.—D'ailleurs, dans cette distribution, on peut dire que nos divers districts

se trouvent représentés par un nombre de médailles proportionnel au nombre des soldats qu'ils ont fournis au St. Père. Le Jury d'honneur n'est nullement entré dans cette considération pour ses choix, mais la répartition basée sur le mérite a donné ce résultat, ce qui doit vous prouver en premier lieu, la grande homogénéité qui a régné dans les diverses parties du pays pour les enrôlements dans l'armée pontificale, et en second lieu, la grande impartialité du *Jury d'honneur*.

Vous trouverez peut-être, Messieurs, que j'insiste un peu trop sur cet incident, mais c'est qu'il me rappelle une impression pénible qui a suivi cette distribution. Des mécontents ont voulu se plaindre dans les journaux et apprendre au public étonné qu'ils se trouvaient blessés dans leur amour-propre, qu'ils étaient les meilleurs Zouaves du Régiment, et que c'est eux-mêmes que M. de Charette aurait probablement décorés les premiers. Ces messieurs s'en prirent à l'*Union-Allet* tout entière, et tombèrent à bras raccourcis sur sa Constitution, sur le mauvais esprit qui animait le *Bureau de Régie*; que sais-je? Une feuille des Trois-Rivières donna, quelques temps après asile à ces récriminations à propos de la réception d'une magnifique Lettre Latine du St. Père, en publiant une élucubration chevelée signée. *Un cercle de Zouaves*, se plaignant de tout, du St. Père incidemment, du Bureau de Régie, du Jury d'honneur et surtout du Président « *qui voulait leur jeter de la poudre aux yeux.* »

Ma foi! s'il est tombé de la poudre dans les yeux de cet écrivain qui, j'en suis sûr, n'est pas un Zouave, quoiqu'il s'appelle pompeusement *Un cercle de Zouaves*, ce n'est pas moi qui la lui ai jetée, et c'est bien malheureux que cette poudre l'ait privé de la vue.

On m'a assuré dernièrement que ce jeune aveuglé avait de puis regretté sa démarche, quand il a vu tous les Zouaves des Trois-Rivières s'assembler, pour protester en séance régulière, contre la conduite de ce semeur de discorde. Mais, en voilà assez sur ce désagréable sujet. Je n'ai pas voulu le passer sous silence dans une réunion si nombreuse et si intime, parce qu'il a sa portée et son enseignement. Il nous montre la nécessité de nous tenir étroitement unis et de nous rallier autour de notre drapeau qui n'est autre que le drapeau des sentiments généreux, des principes solides et des vues désintéressées. Voilà notre principal, je puis dire, notre unique devoir. Gardons nous comme d'un véritable fléau de donner à la malignité publique, sentinelle vigilante de tous les scandales grands ou petits, le bonheur de nous voir divisés. Ne vous étonnez donc pas que j'ai dédaigné d'engager une polémique dans les journaux, avec cet écrivain anonyme qui, s'il eût été de bonne foi, aurait dû adresser ses plaintes au *Bureau de Régie*, plutôt que d'entretenir le public de ses doléances oiseuses.

IX.

Comme diversion à cet incident regrettable, nous avons eu dans l'*Assemblée Générale* où Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal est venu présider à la distribution des médailles de Mr. de Charette, le plaisir de voir se joindre à nous M. le Comte de Kersabiec, capitaine aux Zouaves Pontificaux. Ce brave officier, l'un des plus anciens volontaires de Pie IX, a manifesté le désir de devenir membre actif de l'*Union-Allet*. Nous avons accueilli avec bonheur, ce nouveau renfort, venant de si haut lieu.

X.

Vous savez tous, Mes Chers Camarades, qu'en commémoration du glorieux fait d'armes dont je vous parlais plus haut et qui, le 2 Décembre 1870, a vu couler à flots, le plus pur sang de la

France, les catholiques de notre patrie d'origine ont décidé d'ériger une chapelle funéraire sur l'emplacement, où furent inhumés les Zouaves Pontificaux tombés au champ d'honneur de Loigny.

Les Zouaves Canadiens ne pouvaient laisser passer cette occasion sans apporter une modeste pierre à cet édifice de la piété militaire, et en Février 1873, le *Bureau de Régie* de l'*Union-Allet* envoyait une traite de 1000 francs au Général de Charette, produit d'une souscription en faveur de ce monument. Cette obole sera la Feuille d'Erable déposée sur une tombe où dorment tant de preux dont nous avons particulièrement connu un si grand nombre.

XI.

L'Eglise de Montréal était dans l'allégresse, au mois d'octobre dernier, et les zouaves de ce diocèse partageaient ces sentiments. Sa Grandeur Mgr. Bourget, célébrait ses Noces d'Or, c'est-à-dire le cinquantième anniversaire de sa prêtrise.

L'*Union-Allet* a trop d'obligations envers ce saint Evêque pour laisser passer des occasions comme celle-là, sans aller s'inscrire, parmi les premiers à son palais Episcopal.

De tous les points du Canada, s'élevait un concert de louanges, pour chanter les vertus et la sagesse du plus ancien prélat de la Province, et de toutes parts aussi, se formulaient des vœux, pour qu'il fût conservé encore longtemps, à la tête de l'Eglise de Montréal. L'*Union-Allet*, en fille dévouée, joignit sa faible voix, à ce concert harmonieux et présenta une adresse à Sa Grandeur, le 20 Octobre dernier, avec une *petite bourse*, pour aider à la construction de la Cathédrale. Mgr. accueillit avec tendresse la députation composée de près de 60 des Zouaves qui s'était portée au-devant de Sa Grandeur. Ces Zouaves eurent le privilège d'escorter le Protecteur en chef de l'*Union-Allet*, lors de la grande démonstration qui se fit à l'Eglise de Notre-Dame, le jour suivant et de monter en grande tenue la garde d'honneur, pendant la cérémonie où huit évêques et près de 700 prêtres, honoraient de leur présence la fête du doyen de l'Episcopat Canadien.

XII.

Dans le cours du même mois, notre digne Vice-Président pour Québec, reçut une lettre du Bév. Père Bricot, l'informant que le général Kanzler avait exprimé le désir de voir ses Zouaves Canadiens, présenter une adresse au St. Père, à l'occasion des fêtes de Noël. Cette gracieuse invitation nous fut transmise en même temps qu'une lettre du chanoine Scalzi, carmelite du Panthéon, qui sollicitait des secours pour aider à la restauration de ce monument, endommagé par l'inondation du Tibre. Les bureaux de Montréal et de Québec rivalisèrent d'efforts généreux pour conduire ces deux œuvres à bonne fin; l'adresse fut faite avec soin, imprimée sur velin avec beaucoup de luxe; Nous en fîmes imprimer un certain nombre d'exemplaires pour être conservés par les zouaves, comme un souvenir précieux. La souscription produisit une somme assez considérable.

Sa Grandeur Mgr. Lafèche, partant pour Rome, eut la gracieuseté de se charger de l'adresse au St. Père et de 1000 francs que le Canada offrait en même temps à Sa Sainteté pour aider à la restauration du Panthéon. Grâce à cette puissante intervention, l'adresse parvint au Souverain Pontife qui exprima ouvertement sa satisfaction de notre démarche. Cette adresse fut fort applaudie en Europe, et des journaux de France, de Belgique et d'Angleterre, la reproduisirent tout au long dans leurs colonnes. Elle fut traduite en italien et des extraits en furent publiés à Florence et à Rome.

Sa Sainteté, ne considérant pas notre indignité, voulut nous donner une marque sensible de l'intérêt qu'Elle porte aux

Zouaves Pontificaux Canadiens en nous adressant la magnifique lettre latine que la Presse du Canada a reproduite à l'envie. Cette pièce est d'autant plus précieuse qu'elle contient à notre adresse des encouragements puissants à combattre l'erreur et la vaine science du siècle, et qu'elle porte la signature authentique du Grand Pape Pie IX. Le Bureau de Régie, sensible à l'honneur que lui conféra le St. Père, a fait encadrer cette lettre, qui est suspendue aux murs de la salle où se tiennent ses séances et l'a fait imprimer à plusieurs centaines d'exemplaires pour vous être distribuée. N'oubliez pas, mes chers amis, que le St. Père, vous prêche l'union et la concorde dans cette lettre, et que des conseils partis de si haut doivent tomber dans des cœurs bien disposés. Mettez ces avis en pratique et persuadez-vous de cette vérité que je ne saurais vous répéter trop souvent : « Unis, nous serons forts. » Passons l'éponge sur le passé et recommandons une nouvelle année fiscale avec la ferme détermination de nous rendre dignes de Pie IX et de ses attentions, et bien décidés à suivre ses sages conseils.

XIII.

A peu près dans le même temps que l'*Union-Allet* recevait une aussi belle lettre du St. Père, notre digne ami M. Désilets, propriétaire du *Journal des Trois-Rivières*, recevait de son côté une lettre admirable du Souverain Pontife, reconnaissant les services qu'il rend à la bonne cause et l'encourageant à toujours flageller, comme il l'a fait jusqu'ici, l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présente.

XIV.

En mai dernier, sur la suggestion de M. de Malijay, le digne Secrétaire de l'*Union-Allet*, le Bureau de Régie décida d'envoyer une adresse à la jeunesse catholique d'Italie dont le Conseil supérieur siège à Bologne, sous la présidence distinguée du Comte Acquaderni. Vous vous souvenez qu'il s'est fait alors un grand mouvement dans toute la catholicité, pour organiser une démonstration à l'occasion du 800^e anniversaire de l'élévation au Souverain Pontificat de St. Grégoire VII, patron de l'*Union-Allet*. Les Zouaves du Canada ne pouvaient laisser passer cette occasion sans se rapprocher encore une fois de l'Auguste Pie IX.

Cette tentative fut couronnée de succès. Il n'y a encore que huit jours, je reçus une très belle lettre du Comte Acquaderni en réponse à notre adresse contenant un portrait du St. Père, enrichi au bas d'une bénédiction spéciale à l'*Union-Allet*, écrite et signée de son auguste main. Le Bureau doit donner communication de ces pièces à la Presse et accuser réception à M. Acquaderni.

C'est en entretenant des rapports, comme elle le fait, avec les personnages les plus distingués de l'Europe, que l'*Union-Allet* conserve sa vitalité au dehors et se tient prête à jouer le rôle auquel la Providence nous appellera peut-être bientôt.

XV.

Le 2 mai dernier, l'Eglise de Montréal était de nouveau dans l'allégresse, parce que l'un de ses enfants venait d'être élevé à la dignité de prince de l'Eglise. Mgr. Fabre était appelé à soulager Mgr. de Montréal d'une partie du fardeau que ce grand évêque porte depuis trente-six ans pour la plus grande gloire de l'Eglise du Canada. Les Zouaves Canadiens ont eu trop de rapports avec le Chanoine Fabre pour ne pas le considérer comme un père et pour ne pas se réjouir avec les fidèles. Aussi le 8 mai, lui avons-nous présenté une adresse toute militaire, le complimentant sur son élévation à l'Episcopat et nous réjouissant de ce fait glorieux et avantageux pour les fidèles de ce diocèse.

XVI.

Le 6 mai, je reçus une lettre magnifique de sentiments et remplie des plus nobles encouragements, adressée à l'*Union-Allet*, par Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface, en réponse à certains documents adressés à Sa Grâce par le Bureau de Régie. C'est à cette occasion que nous érigâmes Manitoba en vice-présidence locale, en priant notre brave chef, Taillefer, d'en accepter la Présidence et M. l'abbé Forget, le Secrétariat. Cette province compte peu de zouaves, mais la qualité supplée à la quantité; nous comptons 3 officiers dans le corps expéditionnaire de la Rivière-Rouge, MM. Taillefer, de Cazes et Martineau : un quartier-maître, M. Marehand; M. Forget, secrétaire de Sa Grâce, et quelques autres dispersés aux alentours, occupant des emplois de confiance, ou conduisant avec beaucoup de succès, des entreprises à leur compte.

XVII.

Le même jour, M. de Malijay fit lecture au Bureau de quelques extraits d'une lettre que lui adressait Son Excellence le Général Kanzler, faisant des souhaits pour que les Zouaves Pontificaux Canadiens continuassent toujours à marcher dans les sentiers de l'honneur et nous assurant que nous étions toujours présents au souvenir du St. Père et à sa propre mémoire.

XVIII.

Le 25 mai dernier, un grand nombre de zouaves et plusieurs membres honoraires de l'*Union-Allet* se pressaient aux pieds des autels de la cathédrale de Montréal pour assister à un salut solennel chanté à l'occasion du centenaire de St. Grégoire VII, et pendant lequel le Révérend Messire Poulin fit avec beaucoup d'éloquence le panégyrique de notre illustre patron.

A l'issue de la cérémonie, il y eut une Assemblée Générale des zouaves du District, convoquée par M. La Rocque, vice-président pour Montréal, pour discuter les amendements à la Constitution et examiner les nouveaux Rèlements.

Le voyage de Québec qui a eu tant de succès jusqu'à présent, fut décidé en principe à cette Assemblée.

XIX.

Je suis heureux de vous informer, que la Colonie Agricole de Piopolis va toujours en prospérant et qu'avant longtemps, mes prévisions de l'année dernière s'accompliront. Déjà des moulins, y sont en construction, des voies ferrées vont faire disparaître les distances et avant peu, les Zouaves du Canada, auront l'honneur d'avoir donné le glorieux nom de Pie IX, à une ville.

XX.

Mes Chers Camarades, comme je vous le disais à la réunion générale du District, à l'occasion de la distribution des médailles de M. le Général de Charette, ralliez-vous autour de votre drapeau; serrez les rangs, car, quelquefois la mort, la cruelle mort, fait des vides parmi nous; et notre Société est un corps d'élite qui ne se recrute pas ailleurs. Nous n'avons pas de Compagnie de dépôt pour y verser les recrues, et quand un d'entre-nous manquera à l'appel, il faudra que son Camarade de combat se prodigue pour que le service ne souffre pas de cette perte. Mais, je me trompe, Messieurs, nous allons donner plus de vigueur et plus de vitalité à notre Société, en invitant des citoyens que vous en jugerez dignes et qui en manifesteront le désir, à devenir membres honoraires de l'*Union-Allet*.—Déjà, chaque Vice-Présidence a affilié un certain nombre de membres honoraires, et Montréal

seul en compte près de cent.—C'est très peu, quand l'on considère le mouvement des catholiques aux États-Unis : dans ce moment-ci, la Ligue Catholique de New-York compte, me dit-on, près de 30,000 membres actifs.

Il faut donc se mettre activement à l'œuvre, et ne pas oublier que les Zouaves Canadigens en endossant le livrée des soldats de Pie IX, ont pris des engagements dont il ne sont pas relevés.—Vous êtes au service de l'Eglise et vous devez vous armer en guerre pour la défendre et pour la faire respecter.

En regardant autour de vous, vous trouverez que votre nombre est restreint. Eh, bien, mes amis, devenez apôtres et engagez, vos parents, vos amis, à devenir membres honoraires de l'Union-Allet. Votre mission est providentielle et n'oubliez jamais les paroles que Pie IX nous adressa dans la première audience que Sa Béatitude nous accorda.—Je vous les ai citées dans mon dernier rapport. Le St. Père, nous a dit qu'il y a une prédiction annonçant que le Salut de la Papauté lui viendrait d'Amérique.—N'êtes-vous pas averti suffisamment, par ces paroles de toujours vous tenir prêts à franchir de nouveau les mers, pour voler au secours de l'Éternel Pie IX Pontife et Roi, pour chasser de Rome qu'il souille, le spoliateur couronné ?

Le Pape a donné trop souvent des preuves de son affection au Canada pour laisser la tiédeur s'emparer de nos âmes.

XXI.

L'illustre maison qui vous donne en ce moment l'hospitalité, en a reçu des marques souvent répétées.—Beaucoup d'entre vous ont eu l'occasion d'admirer dans l'atelier d'un artiste célèbre de Rome, un portrait en pied du Souverain Pontife, commandé par M. l'abbé Paquet pour l'Université-Laval, et qui, ce matin, décorait le maître-autel de la cathédrale à notre entrée dans ce temple. J'écrivis dans le temps en Canada, les détails suivants que je tiens de la bouche même de l'artiste. Vous avez tous admiré ce magnifique portrait et vous avez été émus de lire la bénédiction que le St. Père tient à la main.—C'est une bénédiction spéciale.

Avant d'envoyer sa toile à Québec, l'artiste sollicita une audience pour présenter son tableau à l'approbation du Pape, ce qui fut accordé. Dans le temps, la toile était vierge d'inscription, le St. Père demanda : pour qui est ce tableau ? l'artiste répondit pour le Canada très St. Père. Oh alors, reprit Pie IX, il faut inscrire quelque chose d'approprié sur cette page blanche. Il se consulta avec son majordome, Mgr. Pacca, et parut vouloir faire inscrire ces paroles : « Eh vous aussi, oh mes fils ! » mais se ravissant, il dit à l'artiste ; « non, c'est une citation payenne, remportez votre tableau et demain je vous enverrai une inscription selon mon cœur. » Le lendemain, le St. Père faisait parvenir à l'atelier, écrit de sa propre main un billet, contenant ces mots : « Que le Dieu tout puissant bénisse ceux qui viennent à notre secours. » L'allusion était directe, car nous étions à Rome depuis environ deux mois.

XXII.

Un de vos anciens frères d'armes tient en ce moment toute l'Europe dans l'anxiété. Don Alphonso de Bourbon, l'illustre frère de Don Carlos, combat en ce moment en Espagne pour rétablir sur le trône de ses pères le souverain légitime qui seul peut ramener la paix et le bonheur dans ce malheureux pays ; Faisons des vœux pour le résultat de la bonne cause, qui sera le premier chaînon des grands événements qui devront avant longtemps remettre le glorieux Pie IX en possession des États de l'Eglise.

XXIII.

En parcourant les journaux depuis quelque temps, vous avez vu le mouvement extraordinaire qui se fait en France, pour se rapprocher de Dieu et pour affirmer la foi de la mère patrie, qui renait sous le souffle inspiré des pèlerins. De toutes parts les bannières se déploient au vent, les pèlerins se réunissent ; les congrégations s'organisent et traversent la France, pour aller, en chantant des hymnes, s'agenouiller dans la grotte de Notre-Dame de Lourdes ou d'autres sanctuaires, et dans le moment, à Paray-le-Monial. Ce sanctuaire vénéré, dédié au Sacré-Cœur de Jésus, voit en moyenne 3,000 pèlerins par jour, qui, viennent le bourdon à la main et l'escarcelle à la ceinture, comme au moyen-âge, en pèlerinage, prier Dieu de sauver la France. Ce que je vous disais au sujet de la Mission Providentielle des Zouaves du Canada s'accomplit à la lettre dans ce beau pays.

Le régiment des Zouaves Pontificaux en se reformant en France avait été mis sous la protection spéciale du Sacré-Cœur par M. de Charette, et les religieuses de Paray-le-Monial offrirent un riche bannière portant cette inscription : « Cœur de Jésus sauvez la France. » Ce drapeau fut déployé pour la première fois dans les plaines de Loigny, le 2 Décembre 1870 et fut teint du sang de Jacques de Bouillé et de Henri de Verthamon. Le 28 Mai 1871, le Général de Charette consacra solennellement, son régiment à ce Sacré-Cœur. Cette dévotion se répandit comme une traînée de poudre et aujourd'hui les pèlerinages se succèdent à ce monastère béni de Paray-le-Monial. Un pèlerinage composé de près de 2,000 personnages se prépare en Angleterre à venir en France y prier le Cœur de Jésus de la sauver et de sauver Pie IX. Je me flatte que nous ne laisserons pas la vieille cite de Champlain, sans, nous aussi, nous mettre sous cette puissante protection, sans réécarter l'acte de consécration qui se trouve dans le Manuel du Zouave Pontifical, que notre digne ami, M. Paquet a reçu du R. P. de Gerlache. Remarquez que les médaillons envoyés par M. de Charette sont des fac-similé de cette glorieuse bannière, ce qui les rend doublement précieux.

XXIV.

Les Sections de Québec de St. Hyacinthe et d'Ottawa, prirent une part très-honorable à la procession qui se fit le jour de la fête nationale. Des places d'honneur leur avait été assignées. La perte de deux hommes distingués ayant répandu le deuil sur Montréal, la fête nationale ne fut pas chômée. Cependant, dans toutes les démonstrations publiques où les sociétés nationales le bienveillance, littéraires et autres sont ordinairement invitées, l'Union-Allet a toujours été l'objet d'attentions flatteuses qui loivent nous énerger à rester fidèles au drapeau. Noblesse oblige.

XXV.

Vous serez appelés dans quelques minutes à discuter certains amendements à la Constitution et à prendre connaissance de Règlement faits pour faciliter les opérations de l'Union-Allet. Vous le ferez, sans passion, et pour le plus grand bien de la bonne cause. Vous serez appelés à donner votre opinion sur les moyens à prendre pour donner plus d'activité à l'œuvre des Zouaves Pontificaux. N'oubliez pas que dans le but de l'Union-Allet est la distribution des secours aux Zouaves nécessiteux ; mettez donc les officiers que vous élisez en position de faire le bien, en payant régulièrement vos contributions. Le Trésorier vous rendra ses comptes dans cette séance. La balance est faible.

XXVI.

Depuis la dernière *Assemblée Générale*, nous n'avons que des rapports consolants sur la position sociale et sur les succès de la plupart de nos frères d'armes. Plusieurs ont des emplois de confiance dans le gouvernement, les uns servent la patrie avec distinction à Manitoba, d'autres exercent des professions libérales avec succès, d'autres cultivent la terre avec ardeur ouvrent des sillons qui leur produiront des revenus considérables. Si jamais le cri de « *Dieu le veut* » retentit de nouveau et que nous prenions les chemins de Rome, nous aurons beaucoup d'enfants de troupe pour clairons et tambours, car je crois qu'il n'y a pas moins de 120 Zouaves de mariés et qui ont tous vu leurs mariages généreusement bénis. Notre aîné à tous par l'âge, par le talent et par le grade, le brave lieutenant Taillefer, a cru qu'il était temps pour lui de se retirer sous la tente et de faire une fin. Vous avez tous appris avec plaisir que notre ami avait épousé à Manitoba, une jeune personne accomplie sous tous les rapports, il y a quelques 5 mois. Les honneurs et le bonheur accablent notre premier Président à peine marié. Sa Grâce Mgr. de St. Boniface, profita d'une distribution de prix, à laquelle notre ami assistait pour attacher sur sa noble poitrine la croix des braves, la croix de Pie IX. Certes ! si décoration a été méritée, c'est bien par notre chef et vous applaudirez comme moi à la belle pensée qui a présidé à la reconnaissance de ses services. En apprenant le mariage de M. Taillefer le *Bureau de Régie* a cru faire acte de bonne camaraderie en lui écrivant une lettre officielle de félicitation et de bons souhaits. Notre ami nous a adressé une magnifique épître en réponse, toute pénétrée des sentiments les plus suaves et les plus délicats.

XXVII.

Parmi les nouveaux Règlements qui vont vous être communiqués, il y a un Chapitre important ayant pour titre de *l'Aumônier*. Vous avez tous souvenance de ce jour, quand éloignés de Rome, ce foyer de lumières, vous voyiez arriver dans votre garnison, le *petit aumônier*, porteur de tabac, de lettres du pays, d'un peu d'argent, mais toujours chargé de consolations ; eh bien, pour le fonctionnement de notre Société, malgré que son cœur le pousse à le faire d'abondance, nous voulons prouver à M. Moreau que nous tenons à ses visites, en passant un Règlement qui oblige à visiter les Vice-Présidences locales, au moins une fois par année en dehors des *Assemblées Générales*.

Vous avez appris, Messieurs, le départ prochain de notre aumônier pour la vieille Europe. Une santé prodiguée sans épargnes pour le service du St. Père, dans plusieurs voyages périlleux et dans ses courses à travers la campagne romaine et depuis son retour en Canada, les fatigues d'un ministère très-actif, ont nécessité quelques mois de repos. Vous vous unissez à moi, n'est-ce pas, MM. pour souhaiter à M. Moreau, le meilleur des voyages possible, un rétablissement complet et la bonne fortune de puiser aux sources d'eaux vives où il boira dans son voyage, de nouvelles forces, pour le triomphe de la bonne cause.

Vous le chargerez de dire à nos amis d'Angleterre, de France, de Belgique et d'Italie, que nos cœurs battent toujours à l'unisson avec les leurs et que vienne le jour où Pie IX aura besoin de nos bras et de nos poitrines, nous serons les premiers à nous ranger sous le commandement de nos vaillants chefs le Colonel Allet et le Général de Charette.

Si quelque chose peut nous consoler de l'absence de notre digne Aumônier en chef c'est bien le choix du prêtre zélé et vertueux que Sa Grandeur Mgr. de Montréal a désigné, pour nous conti-

nuer ses bons offices.— M. l'abbé Dufresne sera pendant l'absence de M. Moreau, aumônier en chef d'office.—Espérons que sous sa paternelle surveillance, l'*Union-Allet*, continuera à marcher dans les voies droites qu'elle s'est tracées.

XXVIII.

Mes Chers Camarades, j'ai gardé, comme le dernier sujet de ce long mais paternel Rapport, une question pleine d'avenir pour nous. Il s'agit de la création d'un journal spécialement consacré à la prospérité de l'*Union-Allet*, c'est-à-dire, ayant pour but d'être, parmi ses membres, l'organe de la camaraderie catholique et militante qui est leur force et leur honneur. Un Chapitre *ad hoc* de nos Règlements, élaboré avec le plus grand soin vous fera connaître dans quelques instants les dispositions relatives à cette prochaine publication, car je ne saurais douter de votre adhésion à lui donner le jour. Aussi ne veux-je pas insister davantage sur une idée, murie en toute conscience dans l'esprit de nos officiers et qui a reçu de la part de tous les Vice-Présidents locaux les témoignages de la plus vive sympathie. Je me borne seulement à vous dire que toute question de politique et de polémique locales sera complètement exclue de la rédaction de cette modeste feuille. Elle ne traitera que des intérêts qui touchent directement aux Zouaves Pontificaux, à Pie IX, à son autorité, en un mot à la *bonne cause* par excellence.—Naturellement, la prospérité d'une pareille publication ne peut être assurée que si chacun de vous lui prête un large concours de dévouement de propagande et d'activité.

XXIX.

Enfin, Messieurs, je termine ce rapport des opérations des derniers seize mois, en implorant notre indulgence pour les moments d'ennui que la longueur de ce compte-rendu vous a fait éprouver. J'ai fait des efforts pour ne pas trop m'écarter des bornes d'un simple récit des principaux événements qui ont pu intéresser l'*Union-Allet*. Il pourrait arriver que les quelques appréciations personnelles que je me suis permises, aient mécontenté quelques membres de l'*Union*. Dans ce cas, je déplorerais mon erreur de m'être aventuré sur ce terrain. Mais, comme me le faisaient observer bien des membres les plus distingués de notre société, nous nous faisons assez de compliments entre nous et l'on nous en fait assez au dehors pour qu'il soit non seulement légitime, mais encore salubre, lorsque d'inévitables imperfections se manifestent parmi nous, de nous les signaler franchement les uns aux autres dans votre intérêt à tous. Certes, il est très bon de se soutenir, et l'*Esprit de corps* doit être parmi nous, plus qu'en aucune autre Association, notre vertu favorite, mais de là à former une *Société d'admiration mutuelle*, il y a loin. L'essence de notre vieille fraternité catholique et militaire n'admet dans son sein ni les *égoïstes* ni les *envieux*, ni les *poltrons*, ni les *frondeurs*. Pour éviter que le parti-pris du mécontentement jaloux ne se glisse dans nos rangs, nous devons, il me semble ne pas y introduire le parti-pris de la satisfaction quand-même. « *Ana Dio e tira via.* »

C'est que, voyez-vous, notre but est très élevé et nous ne devons pas le perdre de vue un seul instant. Notre but, c'est d'apporter chacun selon nos forces, notre pierre au grand et laborieux édifice de l'universel droit chrétien, dans la restauration de l'autorité pontificale. A l'œuvre donc, sans faiblesse et sans mesquinerie. A l'œuvre, et que notre consigne soit toujours :—**HONNEUR AU CHRIST ROI DES NATIONS ET TRIOMPHE AU PAPE, SON INFALLIBLE REPRÉSENTANT SUR LA TERRE !**

TROISIEME PARTIE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 30 ET DU 31 JUILLET.

OBSERVATION.—Cette partie de notre *Compte-Rendu Officiel* sera entièrement composée d'Extraits des Procès-Verbaux des Séances du 30 et du 31 juillet. Pourtant, comme il sera bon dans l'intérêt des lecteurs d'y faire figurer quelques explications supplémentaires, elles y seront insérées au fur et à mesure de leur opportunité sous la rubrique de NOTES, afin de ne pas rompre l'homogénéité du *texte* authentique des Procès-Verbaux.

De plus, l'ensemble de ces documents sera divisé en Paragraphes, pour que le lecteur puisse embrasser avec plus de clarté les diverses parties des délibérations de notre Assemblée Générale.

§ 1er.

Ouverture de l'Assemblée Générale.—Télégramme envoyé à Rome et sa Réponse.

« Cette Assemblée, composée d'au moins 200 Membres de l'Union-Allet, est présidée par M. Gustave A. Drolet. Les membres du Bureau de Régie et les Vices-Présidents locaux prennent siège au Bureau. M. de Malijay remplit les fonctions de Secrétaire. »

« En ouvrant la séance, M. le Président propose qu'avant de procéder aux travaux de l'Ordre du jour, l'Assemblée envoie une dépêche à Son Eminence le Cardinal Antonelli pour implorer une Bénédiction spéciale du Souverain Pontife. »

« Le Secrétaire lit le texte latin et la traduction de cette dépêche ainsi conçus. »

« ANTONELLI ROMA. »

« ZUAVI CANADENSES, IN CÆTU GENERALI ADUNATI, PII « NONI AD PEDES, PONTIFICIS REGISQUE BENEDITIONEM IM- « PLORANT. »

« PROCÈSES »

« DROLET. »

« Les Zouaves Canadiens réunis en Assemblée Générale, se mettent aux pieds de Pie IX pour implorer la Bénédiction du Pontife Roi. »

« Le Président. »

« Drolet. »

« Ce télégramme, salué par une explosion de bravos, est expédié à l'instant même. »

NOTE.—La réponse à ce télégramme est arrivée à Québec le lendemain 31 Juillet, juste au moment où les Zouaves venaient de quitter cette ville. M. l'Aumonier Laliberté a eu la délicate attention de la transmettre à bord du steamer à l'une de ses stations, mais elle n'a pu malheureusement être remise aux Zouaves qu'à leur arrivée à Montréal.

Le texte de cette Réponse est ainsi conçu ;

« ROMA 31 JULII. »

« DR. DROLET PRESID CÆTUS GENERALIS ZUAVORUM CANADENSIS. »

« SUMMUS PONTIFEX PETITAM BENEDITIONEM EX INTIMO CORDIS IMPERTITUR. »

« G. CARD. ANTONELLI. »

Rome 31 Juillet.

« Au Docteur Drolet, Président de l'Assemblée Générale des Zouaves Canadiens. »

« Le Souverain Pontife accorde du fond du cœur la bénédiction demandée. »

« Jacques Cardinal Antonelli. »

§ 2me.

Communications diverses.

« Lecture et adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'Union-Allet en date du 17 Mars 1872. »

« Lecture d'une longue lettre de Mgr. Ignace Bourget, Evêque de Montréal au Secrétaire de l'Union-Allet, dans laquelle Sa Grandeur, rappelant les heureux efforts accomplis par les Zouaves Pontificaux Canadiens, pour bien mériter de l'Eglise et de la Patrie, depuis le jour où ils se sont dévoués à la défense de la Papauté jusqu'à l'heure actuelle, les exhorte avec la plus paternelle tendresse à « *Aller leur chemin* » en demeurant les champions de la bonne cause par leur zèle, leur esprit d'union, leurs travaux variés et leurs infatigables batailles contre les garibaldiens de l'intérieur. »

« La lecture de cette lettre interrompue et couronnée par de vifs applaudissements laisse une profonde impression dans l'Assemblée. »

« Lecture de plusieurs lettres d'excuses remarquablement sympathiques, adressées par des Membres Honoraires de l'Union-Allet qui n'ont pu se rendre à l'Assemblée Générale. Ces lettres ont pour auteurs L.L. G.G. Messieurs Pinsonneault, Evêque de Birtha, et Fabre, Evêque de Gratianopolis, Monsieur l'Abbé Edmond Langevin, Grand-Vicaire de Rimouski, Messieurs le Colonel d'Orsonnens, Major de Brigade, George Leclerc, Alfred La Rocque père, R. Bellemare de Montréal, G.M. Muir de Québec et le Juge Polette des Trois-Rivières »

NOTE.—Nous regrettons que la quantité considérable des matières qui doivent former ce premier numéro du *Bulletin* ne nous permette pas de donner à ces lettres la publicité qu'elles mériteraient ; mais nous n'y renonçons point pour l'avenir. De toute manière, elle restent dans les archives du Bureau de Régie comme des attestations bien précieuses des bienveillances les plus hautes et les plus distinguées dont l'Union-Allet est l'objet.

« Enfin le Secrétaire se fait également l'interprète des excuses de plusieurs membres actifs et honoraires de l'Union Allet, qui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée Générale, et il nomme, parmi ces témoignages, ceux de MM. Hugh Murray, Lieut. aux Zouaves, Benjamin de Montigny et Napoléon Archambault du Bureau de Régie parmi les membres actifs, et de MM. Edmond Fox Rodrigue Masson, Michon Aumonier, V. Guillet, Alphonse Dubord, F. M. Derome, Ph. Suzor, André Gauvreau, Fisot, G. Talbot et Charles Tracey (d'Albany) parmi les membres honoraires. »

§ 3.

Rapport du Président.

« M. le Président Drolet donne ensuite lecture de son Rapport Général sur l'année écoulée. Ce rapport, écouté avec une consciencieuse attention par l'Assemblée et souvent interrompu par les marques de la plus sincère satisfaction, est un tableau complet de la vitalité de l'Union-Allet. Les nombreux sujets auxquels il touche par une récapitulation des faits, à la fois scrupuleusement exacte et toujours animée d'un esprit vraiment pontifical, défilent dans l'ordre suivant : »

NOTE.—Suit dans le Procès-Verbal une analyse sommaire de tous les sujets traités par M. Drolet dans son Rapport, que nous venons de publier ci dessus *in extenso*.

« La lecture de ce Rapport donne lieu à la motion suivante :

MOTION.

« Proposé par M. Gédéon Désilets, secondé par M. Josué Pineault.

« L'Assemblée Générale de l'Union-Allet approuve chaleureusement le rapport de M. le Président et lui en exprime sa plus cordiale reconnaissance. »

« Cette motion est accueillie par acclamation. »

§ 4

Reddition de Comptes-du Trésorier.

« M. le Trésorier Marion rend les comptes généraux de l'Union Allet. »

« En présence du Récépissé de 21 dollars qui vient d'être déposé sur le Bureau, comme montant de la dépêche expédiée à Rome au début de la Séance, M. Marion établit en balance finale et définitive du Trésor de la Société, l'avoir en caisse de la somme de 1 dollar. Ce résultat fiscal est accueilli par des battements de mains généreux, témoignage du détachement des richesses dont l'Union-Allet fait hautement profession. »

§ 5.

Notifications officielles faites par le Bureau de Régie à l'Assemblée Générale.

« M. le Président invite l'Assemblée à écouter la lecture des Notifications officielles qu'il est du devoir du Bureau de Régie de lui soumettre, en conformité de l'Art. XVII de la Constitution, toutes les prescriptions préalables inscrites en cet article ayant été remplies. »

« Le Secrétaire donne lecture de ces Notifications ; elles sont au nombre de deux : — La première se rapporte à la création provisoirement ordonnée par le Bureau de Régie des Vice-Présidences de St. Hyacinthe, d'Ottawa et de Manitoba. La seconde concerne les mutations auxquelles a provisoirement pourvu le Bureau de Régie dans le personnel des Officiers et Conseillers de l'Union dans le cours de l'année écoulée. »

« Le texte intégral de l'une et de l'autre est inscrit dans le Procès-Verbal de la 54^{ème} séance du Bureau de Régie en date du 27 juin dernier, ainsi que suit : »

« 1^{RE} NOTIFICATION.—La création des Vice-Présidences Locales de St. Hyacinthe, Ottawa et Manitoba contenant en principe un amendement à la Constitution dans la teneur de son article V, notification en est faite en temps utile au Bureau de Régie pour se conformer aux dispositions de l'Article XVII de cette même Constitution. »

« Montréal, 21 juin 1871. »

« 2^{ME} NOTIFICATION.—Les divers changements qui ont été opérés dans le courant de l'année parmi le personnel des officiers et des membres du Bureau de Régie de l'Union-Allet contenant en principe un amendement à la Constitution dans la teneur de son Article XIV, notification en est faite en temps utile, pour que la sanction en soit présentée à la prochaine Assemblée Générale conformément à l'Article XVII de cette même Constitution. »

« Nomination de M. Marion comme Trésorier en remplacement de M. de Montigny, ayant quitté Montréal. »

« Nomination de M. de Malijay comme Secrétaire en remplacement de M. Marion, passé trésorier. »

« Nomination de M. Champagne comme Assistant Secrétaire en remplacement de M. Brissette, empêché de remplir ces fonctions. »

« Nomination de M. Ulrich Moreau comme Vice-Président de Piopolis, en remplacement de M. L. Blanchard qui a quitté la colonie. »

« Nominations de MM. Noël Raymond, comme Vice-Président de St. Hyacinthe, Damase Ricard, comme Vice-Président d'Ottawa, et Joseph Taillefer, comme Vice-Président de Manitoba. — Créations nouvelles. »

« Nominations de MM. Eug. Brissette, Nap. Hudon-Beaulieu, Chs. Rouleau, L. Prévost et Jos. McGown comme Conseillers, en remplacement de MM. de Malijay, Champagne, Guilbeault, Coriveau et Alfred Baby, appelés à d'autres fonctions ou démissionnaires. »

« Montréal, 21 juin 1873. »

« L'Assemblée ratifie à l'unanimité les actes mentionnés dans la première Notification et sanctionne de la même manière, pour le temps écoulé jusqu'à ce jour, les nominations et permutations d'emplois signalés dans la seconde. »

NOTE.—C'est en vue de ces Notifications que l'Assemblée Générale a opéré une retouche à l'Article V des Constitutions, en faisant disparaître le chiffre limitatif des Vice-Présidences locales, et qu'elle a introduit dans ces mêmes Constitutions un article nouveau, l'article X, qui définit les attributions du Bureau de Régie dans les cas auxquels font illusion les notifications qui précèdent.

« A ce propos, M. Alfred La Rocque expose que la Ville de Sherbrooke prenant un développement considérable et devant être prochainement l'objet de l'érection d'un Siège Episcopal, il serait bon d'en former une Vice-Présidence locale de l'Union-Allet dans laquelle on pourrait englober la Vice-Présidence locale de Piopolis, dont la Ville de Sherbrooke est le centre d'action naturel. Il demande en conséquence à présenter une motion de cette perspective. »

« M. le Président fait observer que la formalité d'avis préalable inscrite à l'Art. XVII de la Constitution n'étant pas remplie, la suggestion de M. La Rocque ne peut être reçue que comme avis de motion et c'est à ce titre que l'Assemblée la prend en sérieuse considération. »

§ 6

Changements à la Constitution.

30 juillet.

« M. le Président invite l'Assemblée à prêter encore son attention à l'étude qui va lui être soumise de quelques changements à apporter à la Constitution et charge le Secrétaire d'en expliquer sommairement le sujet. »

« Celui-ci expose que ces modifications qui n'altèrent en rien le fond de la Constitution, ont fait objet d'un travail sérieux d'un Comité spécial nommé à cette effet par le Bureau de Régie, composé de 7 membres et ayant pour président M. le Chanoine Moreau. »

« Ces modifications sont de deux sortes : Les premières consistent en l'adjonction de deux articles à la Constitution qui ont paru indispensables ; l'un afin de donner aux Membres Honoraires voix consultative dans les Assemblées de l'Union, et de fixer leur contribution au même tarif que celui des membres actifs ; l'autre

pour donner au *Bureau de Régie* l'autorité constitutionnelle de prendre en cas de nécessité entre deux Assemblées Générales et à titre provisoire, les mesures qui sont du ressort de ces mêmes Assemblées Générales. »

« Ces deux articles sont adoptés sans la moindre opposition par l'Assemblée et déclarés dès lors faisant partie intégrale de la Constitution. »

« Le Secrétaire rapporteur du comité des 7 ajoute que les autres retouches opérées à la Constitution se rapportent à des questions de rédaction grammaticalement vicieuse et à quelques ambiguïtés du texte primitif. »

« L'Assemblée les adopte de confiance. »

« M. La Rocque pourtant fait observer à l'Assemblée que le Comité des 7, dont il fait partie, et le *Bureau de Régie* tiennent essentiellement à ce que personne ne puisse les soupçonner d'avoir escamoté une décision qui est du domaine de l'Assemblée Générale. A cet effet, il engage les membres présents à attendre jusqu'à la séance qui doit avoir lieu le lendemain pour se prononcer d'une façon définitive et irrévocable sur cette matière, ajoutant que d'ici là ceux des membres qui voudraient en prendre une connaissance plus approfondie en auraient le loisir, le cahier où sont consignés ces divers changements, avec toutes les observations nécessaires en regard, demeurant sur le Bureau à la disposition de qui voudra en prendre connaissance. »

« L'Assemblée attendra la séance du lendemain pour trancher complètement la question. »

31 Juillet.

« M. le Président rappelant à l'Assemblée les explications qui lui ont été données dans la séance de la veille par MM. de Malijay et La Rocque, fait observer que le cahier sur lequel sont consignées toutes les modifications proposées, est resté sur le Bureau pour que chacun fût libre d'y jeter un coup d'œil. La rédaction de ce projet a été faite de façon à rendre aussi claires que possible les retouches qu'il s'agit d'approuver. En regard du texte nouveau qui doit devenir, si l'Assemblée l'approuve, le texte officiel de la Constitution, figure le texte primitif ainsi que les motifs détaillés qui ont engagé les membres du Comité spécial nommé à cet effet à apporter les changements. L'ensemble de ce travail est revêtu de la signature de tous les membres du Comité ci-dessus désigné au nombre de 7, à savoir: MM. Chanoine Edmond Moreau, Président, Alfred Prendergast, Alfred La Rocque, Edouard Prevost, Gédéon Désilets, Euclide Richer et Paul de Malijay rapporteur. »

« L'Assemblée donne sa pleine adhésion à ce travail en votant à l'unanimité la motion suivante: »

MOTION.

« Proposé par M. C. Vohl, secondé par C. G. Bertrand. »

« Les divers changements ou adjonctions à apporter à la Constitution, et dont le texte a été rédigé par le Comité des 7 institué à cette fin, sont définitivement adoptés et l'ensemble de ce travail devient à partir de ce jour le seul texte officiel de la Constitution de l'Union-Allet. »

§ 7.

Règlements nouveaux.—Création du Bulletin de l'Union-Allet.

« Passant ensuite à la confection de nouveaux Chapitres des Règlements, le Secrétaire expose sur ce sujet que bien que le droit et le devoir de faire des Règlements, appartienne au *Bureau de Régie* en vertu d'un article spécial de la Constitution,

néanmoins il est prêt à soumettre à l'Assemblée générale le détail de ces nouveaux Chapitres, composés par le même Comité des 7. Ces Chapitres sont au nombre de 4 et traitent: »

- 1o. De l'Aumônier Général
- 2o. Des Elections
- 3o. Du Casino de Montréal
- 4o. Du Bulletin de l'Union-Allet.

« M. le Président invite le Secrétaire à donner seulement aujourd'hui lecture du Chapitre intitulé « Des Elections, » les dispositions qui y sont contenues pouvant utilement peut-être s'appliquer à la pratique des Elections qui vont avoir lieu. Le Secrétaire donne lecture de ce Chapitre composé de 9 articles et aucun amendement ne vient les combattre. »

31 Juillet.

« M. le Président expose que la Constitution donne au *Bureau de Régie* le droit de faire des Règlements pour le bien de la Société et que c'est en vertu de ce droit que les quatre nouveaux Chapitres mentionnés dans la séance de la veille ont été préparés. Il ne s'agit donc pas pour l'Assemblée de statuer sur leur compte, mais son attention est appelée d'une manière toute particulière sur le Chapitre intitulé: *Du Bulletin de l'Union-Allet*, car si ce Bulletin se fonde, comme c'est le vœu de tous, ce Chapitre des Règlements formera en quelque sorte le code de cette publication, et tel a été le but de sa rédaction. A cet effet, M. le Président prie l'Assemblée d'en écouter attentivement la lecture que va en faire le Secrétaire. »

« Cette lecture obtient l'approbation générale. M. le chanoine Ed. Moreau prend alors la parole pour encourager fortement la prochaine création de ce *Bulletin*.—Il en fait ressortir les avantages: l'homogénéité que cette publication rendra plus solide et mieux assise que jamais entre les anciens soldats canadiens de Pic IX; les signes de la vitalité de l'Union-Allet qu'elle répandra dans le Canada tout entier, et même au-delà de ses limites, par l'échange qui ne pourra manquer de s'en opérer avec les organes similaires des Zouaves Pontificaux d'Europe; enfin la bonne harmonie catholique qu'entraînera partout à sa suite le *Bulletin* avec les garanties de sagesse et de foi dont on vient d'écouter le programme dans le Chapitre des Règlements qui lui servirait de base fondamentale. M. l'Aumônier Général engage donc tous les Zouaves et chacun en particulier à se consacrer généreusement à cette œuvre, à sa propagation parmi leurs parents, leurs amis et leurs connaissances et à son heureuse mise à exécution. Ces paroles sont vivement applaudies. »

« M. Alfred La Rocque demande la permission d'ajouter un mot pour faire ressortir un important côté de la perspective que présente la création du *Bulletin de l'Union-Allet*. Il s'agit de l'éventualité d'un nouveau recrutement pour Rome, éventualité qui n'a rien d'impossible et qui peut même être plus prochaine qu'on ne pense, quand on considère la brûlante période de transition que traverse le monde entier. A tous les ferments révolutionnaires en ébullition se joint en ce moment une admirable réaction catholique. L'Espagne et la France nous en donnent des témoignages vraiment miraculeux. Il est donc à présumer qu'une seconde croisade se prêchera pour rendre au St. Père toute son autorité, pour arracher le tombeau des Apôtres, et la chaire de Vérité aux mains des Infidèles. Dans cette espérance, le Canada de demain serait-il inférieur au Canada d'hier? Tout nous garantit le contraire. Eh bien, alors, si nous retournons à Rome en soldats, quels services signalés rendrait le *Bulletin de l'Union-Allet* prospère et bien organisé! Quelle famille voyant s'enrôler son enfant pourrait s'en passer et quel Zouavé de l'avenir

ne serait pas heureux en partant de laisser derrière lui ce centre de ses correspondances, cet organe de ses impressions, ce foyer de renseignements entre Rome et la patrie.»

« M. le chanoine Moreau se lève et ajoute : « Le sang canadien versé à Mantana a enfanté la légion des Zouaves du Canada. Il dépend de vous que votre *Bulletin* ait la vertu Catholique de ce sang répandu pour l'Eglise ! »

« Ces paroles sont couvertes d'applaudissements. Pour en venir ensuite à la pratique de la création du *Bulletin de l'Union-Allet*, M. G. Boivin, membre honoraire, qui a toujours donné des signes les plus sensibles de son dévouement pour les Zouaves Canadiens, est consulté et émet l'avis qu'un Trésorier soit immédiatement nommé pour recueillir les fonds nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. L'Assemblée nomme Trésorier de ce service spécial M. Marion, Trésorier de l'*Union-Allet* ; mais comme celui-ci n'assiste pas à cette séance, M. Boivin propose de nommer pour la séance même, et afin de recueillir quelques souscriptions dès aujourd'hui, un Sous-trésorier *pro tempore* qui dresse une liste d'offrandes parmi les membres présents. M. Euclide Richer est désigné pour ce service et s'en acquitte immédiatement.»

« Messieurs les Vice-Présidents locaux s'engagent en outre à apporter tout leur zèle et toute leur activité à la prompte mise à exécution de ces conseils pratiques dans leurs circonscriptions respectives et à en référer très-exactement au *Bureau de Régie* au fur et à mesure des résultats obtenus. »

§ 8.

Elections.

30 juillet.

« En dernier lieu l'Assemblée procède à l'Election de ses Officiers et les membres du *Bureau de Régie*. »

« Sur motions successives qui ne soulevaient aucune opposition et dont la teneur est acclamée dès qu'elle est notifiée à l'Assemblée, le résultat des élections de l'*Union-Allet* pour la nouvelle année qui débute est le suivant : »

Président : Mr. Charles Paquet.

« Cette élection est accueillie par un tonnerre d'applaudissement. »

NOTE.—Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire ici cet extrait du compte-rendu publié par le *Journal des Trois-Rivières*, parcequ'il ne peut pas y avoir d'expression plus fidèle des sentiments qui animaient, sans l'ombre d'un contraste, l'Assemblée Générale de l'*Union-Allet*.

« L'élection de M. Chs Paquet, comme Président-Général fut accueillie par des tonnerres d'applaudissements. Chacun était heureux de donner à ce camarade distingué, le témoignage d'estime et de reconnaissance auquel lui donnait droit son héroïque dévouement à Pie IX ; chacun voulait le remercier aussi de la fête si belle que son grand cœur avait préparée à tous les zouaves du Canada avec une générosité et une délicatesse au-dessus de toute expression. On tenait de plus à dire hautement à la bonne ville de Québec, en choisissant dans son sein le Président Général de l'*Union*, combien on était sensible à la cordiale hospitalité et aux sympathies de ses habitants. » (*Journal des Trois-Rivières*.)

Vice-Président : Mr. Alfred LaRocque.
Trésorier : Mr. Jean Présido Marion.
Secrétaire : Mr. Napoléon Hudon-Beaulieu.
Assis.-Secs : { Mr. Napoleon Renaud.
 { Mr. Anastase Plamondon.

Vice-Présidents Locaux.

Pour Montréal : Mr. Joseph Champagne.
 « Québec : Mr. George Bertrand.
 « Trois-Rivières : Mr. James Barnard.
 « Rimouski : Mr. Josué Pineault.
 « Piopolis : Mr. Ulrich Moreau.
 « St. Hyacinthe : Mr. Euclide Richer.
 « Ottawa : Mr. Damase Ricard.
 « Manitoba : Mr. Mr. Joseph Taillefer.

Conseillers :

MM. Gustave. A. Drolet.
 Alfred Prendergast.
 Léandre Prévost.
 Napoléon Archambault.
 Gualbert Gervais.
 Paul de Malijay.
 Arthur Lefebvre.
 Moïse Mélançon.

31 juillet.

« M. Moïse Mélançon, élu hier Conseiller de l'*Union-Allet*, demande la parole pour se démettre de la charge dont l'a revêtu la confiance de ses camarades. Il allègue pour motifs de cette démission les fonctions qu'il remplit au *Casino de Montréal*, lesquelles, en absorbant tout son temps, ne lui permettraient pas de se consacrer utilement aux travaux du *Bureau de Régie*. De plus ces fonctions de *Gérant du Casino* le mettant à même de rendre aux Zouaves, dans la sphère qu'elles comportent, tous les services dont il est capable, il pourrait résulter dans l'esprit du public une sorte de confusion sur la nature de ses nouvelles attributions, qui risquerait de produire un effet fâcheux. »

« L'Assemblée prenant en cordiale considération cet exposé qui dénote, de la part de son auteur, le dévouement le plus désintéressé, ainsi qu'un intelligent esprit de camaraderie, accepte avec regret la démission de M. Mélançon et saisit avec empressement cette occasion de lui témoigner sa reconnaissance pour ses bons et loyaux services. »

« Sur motion, il est pourvu à son remplacement dans la personne de M.

LAURENT MEUNIER.

dont le nom figurera dès lors en qualité de *Conseiller* sur la liste officielle des officiers de l'*Union-Allet* et membres du *Bureau de Régie* entrant en charge. »

NOTE.—Cette Liste doit être nécessairement complétée par le nom de M. l'*Aumônier Général* de l'*Union-Allet*, qui n'est pas soumis à l'élection et dont la charge se maintient en la personne de M.

LE CHANOINE EDMOND MOREAU.

Il faut aussi y ajouter pour cette année comme *Aumônier par interim*, en l'absence prolongée que va faire l'*Aumônier* titulaire, M. L'ABBÉ DUFRESNE, de l'Evêché de Montréal.

§ 9.

Motions et Résolutions.

NOTE.—De même que nous avons gardé pour la fin de notre *Compte-Rendu Officiel* les délibérations de l'*Assemblée Générale*, de même aussi nous faisons terminer le rapport exact de ces délibéra-

tions en groupant ensemble les motions et résolutions qui ont été proposées et adoptées dans les deux séances de cette *Assemblée*.

Ces documents sont l'expression la plus catégorique et la plus réfléchie des convictions des sentiments et des souhaits qui sont l'âme de l'*Union-Allet*.

Les huit motions dont le texte suit ont été votées par acclamation.

1ère. MOTION.

Proposé par MM. Paul de Malijay, et Charles Paquet.

Secondé par MM. Josué Pineault, Alphonse Dubé, Edouard Masson, Joseph Forget, Georges Bertrand, et F. X. Rivard.

L'*Union-Allet* des anciens Zouaves Pontificaux du Canada réunie en son Assemblée Générale, séant cette année dans la ville de Québec.

Se consacre solennellement au Sacré-Cœur de Jésus.

Elle enverra, comme témoignage de cette consécration, au Monastère de Paray-le-Monial, en France, une bannière portant sa devise et son écu.

Elle prend la liberté catholique d'inclure dans l'offrande de cet *Ex-Voto* l'hommage religieux du Pays canadien tout entier, mis par son vénérable Episcopat sous la protection du Sacré-Cœur.

Elle implore de ce Cœur Divin et triomphateur de tout égoïsme, un regard d'amour sur chacun des membres qui la composent, sur leurs familles, sur leurs attachements et sur leurs entreprises.

Elle saisit avec empressement cette occasion pour saluer de ses vœux et de ses espoirs la vieille Mère-Patrie, la France, et spécialement, les Zouaves Pontificaux de France, qui se sont montrés les hardis porte-étendard de cette dévotion victorieuse.

2me MOTION.

Proposé par MM. Paul de Malijay et Benjamin de Montigny.

Secondé par MM. Louis Dusseault, Napoléon Renaud, Athanase Groleau, L. G. Frigon.

L'*Union-Allet* des anciens Zouaves Pontificaux du Canada réunie en une Assemblée Générale, séant cette année dans la cité archiépiscopale de Québec.

Saisit avec empressement l'occasion du grand concours de ses membres pour implorer une fois de plus sur son avenir la bénédiction de la Béatitude Apostolique de Notre-Seigneur, le Pape Pie IX, glorieusement régnant dans la persécution et dans les fers.

Elle proteste avec une nouvelle énergie de son attachement inviolable à la Chaire de Pierre, à sa doctrine infaillible, et à tous ses enseignements, qui sont les guides assurés des consciences et les uniques soutiens des sociétés humaines.

Elle forme les vœux les plus ardents :

1o. Pour la Restauration intégrale de la Royauté du Pontife Romain sur toute l'étendue du territoire, héritage inaliénable de l'Eglise, dont il a été iniquement dépossédé.

2o. Pour l'extermination de toutes les hérésies religieuses, faussetés philosophiques, déviations de morale, sophismes sociaux et aberrations politiques, qui ont mérité la censure, ou simplement causé la tristesse de notre Sainte Mère l'Eglise; et spécialement, pour la confusion et l'aneantissement, dans la Conscience personnelle, dans la Famille et dans l'Etat, du Libéralisme-Catholique, que le St. Père a appelé la *Peste* contemporaine.

3o. Pour le triomphe de toutes les forces réunies de l'honnêteté privée et publique, individuelle et nationale, domestique et popu-

laire, contre le fléau de la Révolution, contre ses éléments subversifs, contre ses ramifications secrètes et contre son but infernal.

4o. Pour le succès et la prospérité de tous les Princes et Chefs, qui s'inspirent, dans la revendication ou dans l'usage de leur légitime autorité, des principes du Droit Chrétien et de l'application des doctrines évangéliques.

5o. Pour l'exaltation du Pontife Romain, par le concours unanime des nations chrétiennes, à la haute dignité sociale d'Arbitre Suprême de tous les dissidents internationaux, ainsi que de toute lutte entre les peuples et de leurs gouvernements qui peut ébranler l'ordre public et troubler la légitime harmonie devant exister dans l'exercice des pouvoirs civils.

6o. Pour la rentrée au bercail de l'Unité Catholique Apostolique et Romaine, de tous les États qui ont eu le malheur d'en sortir.

7o. Pour la fidélité de la Nation Canadienne, à sa mission providentielle d'apôtre et de sentinelle avancée de la civilisation catholique sur le Continent Américain; et pour la lumière, la justice, et la paix dans son propre sein:

L'*Union-Allet* dépose filialement la septuple unité de ces vœux aux pieds du Souverain, dont ses membres ont été les soldats, et prie avec une bien respectueuse reconnaissance, d'en être l'organe auprès de Sa Béatitude, l'ancien Commandant en chef des Troupes Pontificales, Son Excellence le Général Kanzler, Ministre des Armes et compagnon de la captivité de Pie IX.

3me. MOTION.

Proposé par M. Paul de Malijay.

Secondé par M. Gédéon Désilets.

L'*Union-Allet* des anciens Zouaves Pontificaux Canadiens, réunie en Assemblée Générale siégeant cette année à Québec.

Vote d'unanimes et chaleureux remerciements à M. le Comte Acquaderni, Président de la Société de la Jeunesse Catholique Italienne, dont le Conseil Supérieur réside dans la cité Pontificale de Bologne, (États de l'Eglise), pour avoir fraternellement daigné présenter à Notre St. Père le Pape Pie IX, glorieusement et dououreusement régnant, les hommages de la fidélité de de ses anciens soldats canadiens, à l'occasion de la fête du Grand Pontife, St. Grégoire VII, patron de l'*Union-Allet*.

Elle associe solennellement en cette circonstance ses espoirs et ses vœux les plus ardents aux espoirs et aux vœux des membres de la Jeunesse Catholique Italienne, que les persécutions de l'Eglise ont trouvés si vaillants à défendre les droits de cette Mère éceleste, et si ingénieux à répandre, sur le sol prédestiné de leur belle patrie, les pures Doctrines Romaines, qui sont l'âme et la vie de toutes les patries.

Elle demande à cette génération nouvelle de Confesseurs de la Foi, la communion de leurs saintes œuvres, afin que se réalise bientôt dans les effusions miraculeuses du Sacré-Cœur de Jésus, la parole infaillible du Verbe Incarné: « Il n'y aura qu'un seul Pasteur et qu'un seul Bercail. »

4me. MOTION.

Proposé par M. Georges Bertrand.

Secondé par M. Paul de Malijay.

Les Zouaves Pontificaux Canadiens ont appris avec bonheur les succès militaires de leur Auguste ancien camarade, Don Alphonse de Bourhon, Frère de sa Majesté Catholique Charles VII, Roi d'Espagne. Ils font des vœux sincères pour la réussite prompte et définitive de la cause pour laquelle combat Sa Altesse.

5^{me} MOTION.

Proposé par MM. Gédéon Désilets, Alfred Larocque et Alfred Prendergast.

Secondé par MM. Josué Pineault, James Barnard, Noé Raymond et Hylas Duguay.

Les membres de l'*Union-Allet* de tous les Districts après que celui de Québec, et spécialement, le Bureau de la Direction Centrale de la Société.

Votent d'unanimes et chauds remerciements à leurs frères du District de Québec, pour l'hospitalité plus que fraternelle dont ces derniers les ont gratifiés, pendant ces deux journées qui laisseront parmi tous un souvenir ineffaçable.

Ils veulent que ces remerciements s'adressent d'une manière toute spéciale aux deux hommes qui ont été simultanément l'un et l'autre le cœur et le bras, la tête et le nerf de cette hospitalité digne des plus belles époques de la Foi: M. Charles Paquet, aujourd'hui Président-Général, et M. l'Aumônier Napoléon Liberté.

Ils les prient de vouloir bien se faire les interprètes de la gratitude universelle,

1o. Envers tous les dignitaires ecclésiastiques et civils qui ont concouru avec tant d'empressement et de distinction à la bonne fraternité de la réunion des Zouaves dans les bâtiments de l'Université et de l'École Normale.

2o. Envers les hauts personnages qui ont honoré ces fêtes de leur présence.

3o. Envers les plus modestes coopérateurs et coopératrices de ces réjouissances d'intimes camarades.

6^{me} MOTION.

Proposé par MM. les Abbés-Zouaves Collin, Gérin, St Onge et Dusseault.

Secondé par MM. les Abbés Duguay, Ls. Paquet, Brunel et Joseph Forget.

Les membres de l'*Union-Allet* avant de quitter Québec.

1o. Déposent avec reconnaissance leurs très-humbles, très-profonds et très-unanimes respects aux pieds de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec.

2o. Ils remercient, en toute simplicité de cœur, les orateurs de ce Diocèse qui ont bien voulu prendre la parole devant eux, dans la mémorable journée d'hier, le matin à la Cathédrale et le soir au Banquet.—Ils emportent de ces touchantes exhortations une foi plus ferme dans l'accomplissement de leurs perpétuels devoirs de Zouaves du Pape, et une bonne volonté plus assurée de devenir en Canada, par leurs exemples, par leurs travaux, et par leur union, la reproduction vivante et active des sujets spirituels de Pierre, immortel et infaillible.

3o. Ils sollicitent la bénédiction de Sa Grandeur Mgr. Persico qui leur a parlé avec une éloquence si persuasive.—La présence prolongée d'un Prélat d'Italie sur le sol canadien fera toujours vibrer d'une façon toute particulière le cœur des soldats de l'Évêque de Rome, des sentinelles du St Concile du Vatican.

7^{me} MOTION.

Proposé par M. James Barnard.

Secondé par M. Euclide Richer.

Les Remerciements sont votés par l'*Union-Allet*, à la Bande de musique du 9^{ème} Bataillon de Volontaires [dirigée par M. J. Vézina,] qui a reçu les Zouaves au bateau, et égayé, avec un entraînement de fraternité militaire, leur séjour à Québec.

Le cornet à pistons de cette habile bande à droit à une mention spéciale, pour avoir beaucoup contribué, du *Réveil* à l'*Extinction des feux*, à rappeler aux Zouaves Pontificaux, par ces vieilles sonneries sonneries de la caserne, les plus chers souvenirs de la vie Romaine.

8^{me} MOTION.

Proposé par MM. Alfred La Rocque et Gédéon Désilets,

Secondé par MM. Euclide Richer et Josué Pineault.

Des remerciements sont votés par l'*Union-Allet* aux Compagnies de navigation, le « *Richelieu* » et les « *Remorqueurs du St. Laurent* » pour le gracieux concours qu'elles ont apporté à la Réunion Générale des Zouaves Pontificaux à Québec par la réduction de leur prix de passage.

CONSTITUTIONS ET REGLEMENTS DE L'UNION-ALLET.

Malgré la longueur inévitable de ce premier numéro, nous n'avons pu nous dispenser de l'amplifier d'un SUPPLEMENT, consacré à l'impression des *Constitutions et Règlements de l'Union-Allet*. Ce sont là les bases organiques, en même temps que les garanties du bon fonctionnement de notre Société.

Nous invitons tous les Zouaves Pontificaux, et spécialement tous les officiers de l'*Union-Allet* à se pénétrer de leur esprit et à ne pas biaisier avec leurs prescriptions. Toute la conscience, tout le dévouement, tout le sentiment de la camaraderie possibles ont été employés à formuler ce Code de notre vitalité.

Le chapitre des *Règlements* ayant pour titre: *Du Bulletin de l'Union-Allet* forme la jurisprudence qui doit régir cette nouvelle publication.—Nous y référons nos lecteurs en toute confiance.

A Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada.

Le *Bulletin de l'Union-Allet* se met respectueusement sous le haut patronage de tous nos vénérables Pères dans la Foi, Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada, et implore humblement le fortifiant appui de ces Pasteurs fidèles, dont la parole ne veut être que la reproduction et l'organe de la parole infaillible du Pasteur Suprême, Vicaire de Jésus-Christ, Représentant de l'Eglise, Père souverain des consciences et Juge suprême de la doctrine.

Le *Bulletin de l'Union-Allet* serait donc mille fois heureux de pouvoir enregistrer dans ses prochains numéros quelques mots d'approbation ou d'encouragement émanant des diverses autorités diocésaines qui régissent ces contrées, non moins que des autres prélats investis de l'indélébile dignité de l'Épiscopat catholique et résidant parmi nous.

Revue retrospective de l'Union-Allet.

Nous avons l'intention de publier, en commençant dès notre prochain numéro, une *Revue retrospective de l'Union-Allet*, c'est-à-dire, de mettre à la disposition de tous nos lecteurs tout ce que les jeunes archives de notre Société contiennent d'intéressant, d'instructif, et, disons-le, de flatteur pour elle. L'ensemble de ce travail formerait une histoire complète et authentique de l'*Union-Allet*, depuis sa fondation, jusqu'à ce jour, où paraît le *Bulletin*, son organe officiel.

Nous serions fiers de pouvoir, dans le courant de l'année, publier tout entière cette série de nos actes passés, mais la matière est vaste ; aussi comptons-nous, pour donner place à tous nos documents en portefeuille, sur la libéralité de quelques numéros supplémentaires.

Une suggestion | un appel | un vœu | |

C'est aux AMIS des Zouaves Pontificaux Canadiens, par conséquent, à tous ceux qui voient d'un bon œil leurs efforts et qui désirent la prospérité de leurs entreprises, que nous exposons cette suggestion, que nous adressons cet appel, que nous confions ce vœu.

En voici l'énoncé :

Des numéros supplémentaires du *Bulletin de l'Union-Allet* paraîtront toutes les fois qu'il sera fait don à la Société de la somme nécessaire pour la publication de ces numéros *extra*.

Cette somme est de TRENTE DOLLARS.

Quand ces aubaines arriveront à la caisse du *Bulletin*, les donateurs, soit simples particuliers du Canada ou de l'Étranger, soit Sociétés, Collèges, Instituts ou Confréries, seront déclarés BIENFAITEURS DE « L'UNION-ALLET, » et leurs noms imprimés à ce titre en tête du numéro du *Bulletin*, dont ils auront eu la générosité de fournir les frais.

NOTRE PROCHAIN NUMERO.

Le second numéro du *Bulletin de l'Union-Allet* paraîtra, sauf obstacle imprévu, à la date du 20 SEPTEMBRE. Cet anniversaire de la prise de Rome par les troupes régulières de Victor-Emmanuel et les phalanges révolutionnaires de la canaille Garibaldienne leurs alliés, est trop douloureux au cœur des Zouaves Pontificaux Canadiens pour ne pas le noter d'une manière toute spéciale dans le jeune organe de l'*Union-Allet*.

Le Bureau de Régie fait donc appel à tous les souvenirs intéressants de cette néfaste journée que les camarades voudraient bien lui communiquer pour la rédaction de notre prochain numéro.

UNE LETTRE DU GENERAL DE CHARETTE,

A MONSIEUR CHARLES PAQUET.

Nous avons la joie de pouvoir enregistrer dans le premier numéro de notre *Bulletin* une lettre de M. le Général Baron de Charette adressée à notre nouveau Président, M. Charles Paquet. Ce témoignage de l'amitié d'un chef, et d'un chef dont le rôle déjà si grand dans la conduite des Zouaves, peut devenir, d'un moment à l'autre, plus grand encore dans la *Fortune de France*, nous est très-précieux et portera bonheur, nous n'en doutons pas, à l'avenir de ce *Bulletin*.

La lettre de M. de Charette est une réponse à l'envoi d'un riche Album, relié en soie et orné d'une broderie en or fin représentant le Sacré-Cœur de Jésus, dont la section de Québec avait fait hommage au glorieux vaincu de Patay.

Paris, 28 juillet 1873.

Mon cher ami,

J'ai reçu le splendide souvenir que vous m'avez envoyé ; c'est un nouveau gage des sentiments que vous avez bien voulu conserver avec moi ; je ne saurais jamais assez vous en remercier,

mais permettez moi de vous dire toute mon admiration pour l'ingénieuse pensée qui a su réunir dans ce magnifique travail le souvenir du passé et l'espérance dans l'avenir.

Si, en effet, les couleurs blanche et jaune nous rappellent notre drapeau de Rome, à l'ombre duquel se sont formés entre l'ancien et le nouveau monde ces liens si forts, que ni le temps ni l'absence ne sauraient détruire, l'image du Sacré-Cœur ne nous dit-elle pas les promesses divines et ne nous donne-t-elle pas le droit d'espérer des jours meilleurs ?

Oui, j'en ai la douce confiance, nous nous trouverons tous un jour réunis sous la bannière du Sacré-Cœur, et en fervents chrétiens, en vrais soldats de l'Eglise, nous y inscrirons cette magnifique devise du Canada ; Aime Dieu et va ton chemin.

Je ne veux pas vous remercier de votre dévouement à l'Eglise, à la Papauté et à la France ; ce serait vous faire injure ; à des cœurs comme les vôtres, les sentiments généreux sont tout naturels. Mais laissez moi vous exprimer toute ma reconnaissance pour les preuves de confiance et d'affection que ne cessez de me donner. C'est pour moi un titre de gloire et la récompense des sentiments que j'ai pour vous tous au fond du cœur.

Soyez, mon cher ami, mon interprète auprès de tous vos frères d'armes ; qu'ils sachent la place immense qu'ils occupent dans mes espérances, et gardez pour vous l'assurance nouvelle de ma vive et sincère affection.

BARON DE CHARETTE.

P. S.—J'ai été bien heureux de faire la connaissance de M. l'abbé Lagacé. Je voulais le prier d'abord de se charger de vous porter mes remerciements, mais je n'ai pu attendre si longtemps pour vous envoyer le témoignage de ma vive reconnaissance.

AVIS DIVERS.

Nous résumons, sous forme d'AVIS, à la fin de ce premier numéro, les divers éléments du concours, qui nous est indispensable pour l'avenir de notre jeune publication, et que nous sollicitons ardemment de la part de tous et de chacun.

I. AUX ZOUAVES.

1o. Les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens, membres actifs de l'*Union-Allet*, voudront bien se mettre en règle avec la société, en ce qui concerne le paiement de leur cotisation annuelle. C'est à cette seule condition qu'ils pourront recevoir *gratis* le *Bulletin de l'Union-Allet* ; et, —l'on en conviendra, —rien n'est véritablement plus légitime ni moins onéreux qu'une pareille condition.

2o. Ils sont également priés, dans leur propre intérêt, d'adresser sans retard au Bureau de Régie, les *Annonces* ou *Cartes d'affaires*, qui concernent leur situation personnelle afin que ces documents, tout à leur avantage, puissent être insérés *gratis* dans les numéros suivants du *Bulletin de l'Union-Allet*.

3o. Comme parmi les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens, plusieurs ont changé de résidence sans en informer le Bureau Central, et que d'autres sont allés se fixer aux Etats-Unis sans avoir non plus fait connaître leurs adresses, ceux de leurs camarades qui pourraient fournir ces renseignements au Bureau de Régie sont invités à le faire le plus tôt possible, afin que le *Bulletin de l'Union-Allet* puisse être expédié régulièrement à ces anciens frères d'armes. L'un des grands avantages du *Bulletin de l'Union-Allet* et l'un des principaux motifs qui ont déterminé sa fondation consiste précisément à établir des relations suivies avec nos camarades les plus disséminés sur la vaste étendue ter-

ritoriale de notre pays, ou ayant passé ses frontières ; et ces camarades, les derniers surtout, pourront devenir, grâce à cet organe, et partout où ils séjourneront, les propagateurs zélés de notre Union, et les intelligents apôtres de nos meilleures convictions catholiques et nationales. Toute indication pouvant aider à la réalisation de ce but si désirable sera donc accueillie avec la plus grande satisfaction par le Bureau de Régie de l'Union-Allet.

40. Le Bureau de Régie compte enfin sur l'activité individuelle et la bonne camaraderie de chaque Zouave Pontifical en particulier, pour procurer des abonnements au Bulletin ; car ces abonnements, malgré la modicité de leur prix, sont l'unique ressource pécuniaire qui pourra régulièrement faire face aux frais de la publication. Avec un peu de cette bonne volonté de la Propagande catholique, et un peu de ce courage du Frère Quéteur, qui assurent le succès des plus modestes entreprises, quel est le vieux soldat du Pape qui ne pourrait, parmi ses parents, ses amis et ses connaissances réunir, pour sa part, Dix abonnés à notre Bulletin ? Et si chacun apporte ce contingent à l'œuvre commune, n'aurons-nous pas l'honneur d'avoir organisé dans ce pays, par gros bataillons, les Bien-Aimés de Pie IX ?

II. AUX VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

Le zèle de Messieurs les Vice-Présidents locaux est spécialement sollicité pour l'expédition de ce premier numéro du Bulletin de l'Union-Allet.

A cet effet, ils sont instamment priés :

10. D'établir, chacun dans leurs circonscriptions respectives, une liste très exacte, avec adresses, des Zouaves pontificaux de leur ressort en règle avec l'Union-Allet, ainsi qu'une liste des membres honoraires de leur district.

20. D'activer la rentrée des cotisations.

30. D'encourager de toutes leurs forces les abonnements, et de dresser une liste fidèle de tous ceux qui seront souscrits dans leurs Vice-Présidences.

Ce premier numéro leur sera envoyé par paquet, afin qu'ils puissent eux-mêmes pourvoir plus efficacement à sa distribution.

Dès qu'ils se seront acquittés de ce service, ils voudront bien envoyer, sans délai, au Bureau de Régie la triple liste énoncée ci-dessus, afin que, pour les numéros subséquents du Bulletin, l'expédition parte du siège de la société, soit fait en une seule fois, sans intermédiaire, et se continue de cette façon avec toute l'exactitude et la régularité nécessaires.

III. AUX ABONNÉS.

S'abonner au Bulletin de l'Union-Allet est une très-minime dépense, et c'est en même temps une bonne œuvre tout à la fois catholique et nationale. Catholique, car le Bulletin étant l'organe de l'Association des Soldats Canadiens de Pie IX ne saurait déroger aux principes de Foi qui ont donné à l'Église ces défenseurs convaincus de sa puissance et de ses droits. Catholique encore ; car cette publication sera disciplinée comme l'idée militaire qui a groupé nos brave campatriotes autour du Drapeau Romain. Elle sera obéissante comme la consigne des bonnes armées, et la consigne des armées de l'Église a pour mot d'ordre : *Charité*, et pour mot de ralliement : *Constance*. En outre, c'est une œuvre nationale, car on ne saurait se dissimuler que la présence à Rome des Canadiens Pontificaux a été un fait national. La valeur réelle de notre pays, les qualités de l'intelligence et du cœur qui le distinguent, l'entraînement, la vigueur morale, la vivacité d'esprit, la force d'âme et la loyauté naturelle de notre race ont ressorti en Europe de ce pèlerinage armé qu'y a accompli notre virile jeunesse. En favorisant une Association qui est la consé-

quence et le résultat de ce mouvement patriotique, tout Canadien fera donc acte de patriotisme. De plus, nous avons l'espoir fondé sur de nombreux témoignages de sympathie, que notre Bulletin sera bien venu en Europe parmi les plus hautes sommités de la Foi, du Courage, de la Noblesse et de l'Honneur. Aider à sa réussite, à sa diffusion, est donc encore travailler au bon renom du Canada dans l'Ancien Monde ; et tout cela pour un dollar par an !

Enfin, forts de la paternelle bienveillance de tous les Archevêques et Evêques du Canada, auxquels nous nous tenons unis par les mêmes liens qui les rattachent si puissamment eux-mêmes au Pontife Romain, nous espérons, pour le succès de notre entreprise, le concours ami du Clergé Canadien tout entier, qui est toujours pour le bonheur et l'honneur de la Patrie, le bon guide de la pensée publique et l'intelligent directeur du sentiment national.

Nous faisons également appel à ce sujet à Messieurs les Supérieurs et Professeurs des Collèges, Petits-Séminaires, Ecoles et autres maisons d'éducation. Leurs établissements ne sont-ils pas la pépinière des Zouaves de l'avenir ? Et nous ne nous souviendrons de notre droit d'aïnesse que pour donner à ces jeunes cœurs bon exemple et bon courage.

Nous renouvelons aussi l'expression de notre confiance d'être unanimement soutenus par la Presse Catholique du Canada.

IV. AUX ÉTRANGERS.

Pour concourir dans une large part à la prospérité du Bulletin de l'Union-Allet nous nous en rapportons à la bonne camaraderie de nos anciens frères d'armes des vieilles nationalités Européennes. Nous nous en rapportons aussi à ces puissants et intrépides défenseurs de la Papauté, qui, sous toutes les formes de l'intelligence humaine, luttent avec tant de dévouement et d'ardeur pour la régénération sociale du monde, dont l'énigme est entre les mains de notre mère l'Église. Notre œuvre à nous est bien peu de chose,—nous ne saurions l'ignorer,—mais dans cet amour filial de l'Église, l'œuvre des petits, aidés par les grands, fait son chemin et atteint son but. On ne forme qu'un troupeau quand on ne reconnaît qu'un pasteur.

En attendant mieux, toute personne qui à l'Étranger voudra bien se charger de recueillir 10 abonnements au Bulletin de l'Union-Allet, et nous en enverra le prix, recevra 12 exemplaires de chaque numéro du Journal.

Inutile de dire que nous nous empresserons toujours d'enregistrer, avec la plus sincère joie, les témoignages de sympathie qui nous arriveront de l'Étranger.

V. AUX BIENFAITEURS DE L'UNION-ALLET

Sur ce point des Bienfaits ambitionnés, nous référons, avec de très humbles mais non craintives instances, nos « Amis Lecteurs, » au petit article qui précède, relatif aux *Dons de Numéros Extra du Bulletin de l'Union-Allet* ; et nous fondons nos patientes espérances à ce sujet, sur un phénomène bien connu qui s'appelle : « *La contagion du Bon Exemple.* »

A LA PRESSE.

Nous nous adressons à la Presse de notre pays avec une grande confiance et nous faisons naïvement au public l'aveu des mobiles qui nous inspirent ce sentiment.—La Presse canadienne peut nous faire beaucoup de bien, et nous sommes dans l'impossibilité de lui faire aucun mal. Le Bulletin de l'Union-Allet n'est un rival pour aucun organe de la publicité. Sa propre Constitution s'y oppose. Il n'est et ne sera jamais que l'écho d'une œuvre, d'où il résulte que la publicité des autres journaux

qui voudront bien parler de lui prètera une grande intensité à cet écho et partant, une généreuse impulsion à cette œuvre, sans que ce *prêt* puisse entamer en rien leur propre influence ou leur circulation particulière.

Nous demandons, en conséquence, ouvertement et sans feinte aux journaux canadiens leur appui, leur bonne amitié, et, disons le mot, leur *réclame*.—La réclame dans certaines circonstances, qui sont précisément celles où nous nous trouvons, ce n'est pas autre chose que de la charité. Avec la Réclame, nous aurons des abonnements, avec des abonnements nous poursuivrons notre chemin, et au bout de ce chemin, il y aura, par la force des choses, au cœur du pays, un élément, nous pouvons dire un *Dépot* [terme militaire] de discipline, de concorde et de valeur.

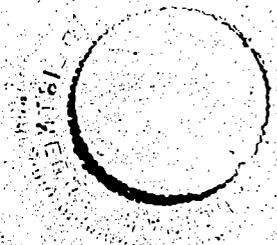
Il y a aussi la Presse étrangère, cette vaillante presse catholique, qui dans tous les pays du monde est une armée rangée en bataille contre les envahissements sacrilèges de la perversité sociale. Nous la saluons avec respect; et, sans avoir l'ambition démesurée qu'elle s'occupe de nous, qu'elle jette un regard de protection ou d'encouragement sur ce modeste *Enfant de troupe* qui s'appelle le *Bulletin de l'Union-Allet*, nous lui rendons les

honneurs, nous souvenant qu'un lien intime unit les Soldats du Pape et les Ecrivains de la Papauté, nous souvenant de cette grande et profonde parole prononcée par Pie IX, il y a déjà bien des années, un jour qu'il avait admis à Son audience quelques jeunes gens venus à Rome pour s'engager dans son armée : « NOUS VIVONS DANS UN SI TRISTE TEMPS QUE L'ÉGLISE A PLUS BESOIN EN CE MOMENT-CI DE SOLDATS ET D'ÉCRIVAINS QUE DE PRÉDICATEURS ET DE CONFESSEURS. »

NOTE.

Un retard de quelques jours a dû être apporté à l'émission de ce 1er. No. du *Bulletin de l'Union-Allet*, dont la matière est datée du 25 Août. Ce retard a été motivé par des circonstances tout-à-fait matérielles : la gravure de notre vignette, la longueur de la composition typographique, etc. Nous nous faisons un devoir d'en prévenir nos lecteurs pour qu'ils n'aient pas, dès le début, une mauvaise impression de notre exactitude.—Nous ne négligerons rien pour être plus ponctuels à l'avenir.

Cette page est destinée à recevoir gratis les annonces ou cartes d'affaires des anciens Zouaves Pontificaux Canadiens en règle avec "l'Union-Allet."—Nous prions donc instamment nos bons amis de vouloir bien profiter de cet avantage que leur offre le " Bulletin de l'Union-Allet, " et de faire parvenir à temps leur élai, pour paraître au prochain numéro, les indications d'affaires qu'ils désireraient voir figurer à cette place réservée pour eux dans cette intention.



PRO · CHRISŒ · SVMPŒSISŒIS · SPIRITVALIS · MILITIA

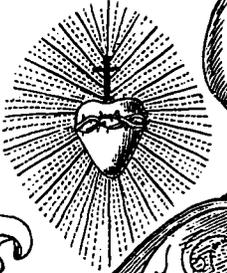
GRATIA · VRA · IMPENSIVS · VOBIS · DILECTI · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QVOD ·

SACRAMENTVM · ET · ARMAM · LVICIS · AC · IVS · TITIAE · FORŒI · ET · R · REGINER · CONŒNDITIS ·



BVLLEŒIN · DE

PRO · PEŒRI · SEDE



FIDELITAC · VIR · VŒI

L'VNION · ALLEŒ

Supplément No. 1.

LEŒŒRE · LAŒINE · DE · PIE · IX · VNION · ALLEŒ · 25 · JAN · 1873 ·

“Aime Dieu et va ton chemin”



Bulletin de l'Union-Allet

CONSTITUTIONS—REGLEMENTS—OFFICIERS

CONSTITUTIONS

ETABLIES ET ADOPTÉES A LA FONDATION DE L'UNION-ALLET EN MARS 1871

Revisées et amendées à l'Assemblée Générale annuelle tenue à Québec en Juillet 1873.

ARTICLE I.

La Société formée sous les Constitutions qui suivent a pour nom *L'Union-Allet*.

ARTICLE II.

L'*Union-Allet* a pour but :

1o. La perpétuité de la mission que se proposaient les Volontaires Pontificaux-Canadiens en allant à Rome, savoir: la défense de l'Eglise et de ses droits.

2o. Le maintien chez ses membres de l'esprit et des traditions du Régiment des Zouaves Pontificaux.

3o. Le secours mutuel entre les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens.

ARTICLE III.

Tous les Zouaves Pontificaux Canadiens seront de droit membres de l'*Union-Allet*, et nulle autre personne ne pourra en faire partie, si ce n'est que comme *Membre Honoraire*.

ARTICLE IV.

Tout membre paiera une piastre d'entrée, et une contribution annuelle d'une piastre.

ARTICLE V.

Les *Officiers* de l'Union sont: un *Président*, un *Vice-Président*, un *Aumônier*, les *Vices-Présidents Locaux*, un *Trésorier*, un *Secrétaire*, deux *Assistants-Secrétaires*.

ARTICLE VI.

L'*Union-Allet* sera régie par un « *Bureau de Régie*, » composé de Messieurs les *Officiers* de la Société et de huit *Conseillers*. Le quorum sera de cinq.

ARTICLE VII.

Le *Bureau de Régie* de l'*Union-Allet* centralise les intérêts de la Société.

Son siège est à Montréal.

ARTICLE VIII.

Le *Bureau de Régie* ne pourra pas faire de dettes.

ARTICLE IX.

Le *Bureau de Régie* pourra faire des *Règlements* pour le bien de la Société.

ARTICLE X.

Dans l'intervalle des deux *Assemblées Générales*, le *Bureau de Régie* prendra, à titre provisoire, les mesures qui sont du ressort des dites *Assemblées Générales* et dont la mise en pratique présenterait un caractère d'urgence ou de nécessité, telles que: remplacement des officiers démissionnaires ou empêchés, création de *Vice-Présidences locales*, etc.

Ces mesures ne seront valides que sur le vote des deux tiers des membres du *Bureau de Régie*, et celles qui auront un caractère permanent devront être soumises à la sanction de la plus prochaine *Assemblée Générale*.

ARTICLE XI.

L'inconduite ou la profession de principes rejetés par l'Eglise pourra amener l'expulsion d'un membre, laquelle ne sera valide que sur le vote des deux tiers des membres du *Bureau de Régie*.

ARTICLE XII.

L'*Union* pourra former des associations militaires dites *drill associations*, ou autres, dont pourront faire partie des étrangers présentés par deux membres et acceptés par le *Bureau*.

ARTICLE XIII.

Le Patron de l'*Union-Allet* est St. Grégoire VII, dont la fête tombe le 25 mai.

ARTICLE XIV.

L'Insigne des membres de l'*Union-Allet* sera le sceau des Zouaves Pontificaux Canadiens frappé sur ruban jaune et blanc: et son Drapeau, celui qui a été béni le 18 Février 1868 pour le premier détachement partant pour Rome.

ARTICLE XV.

Il y aura chaque année une Réunion Générale des membres de l'*Union*, dont le *Bureau* fixera le lieu et l'époque.

96412

ARTICLE XVI.

A la réunion dont il est parlé dans l'Article précédent, le Bureau fera son rapport de l'année écoulée; le Trésorier rendra ses comptes, et se feront les Elections des Officiers de la Société, (l'Aumônier excepté), ainsi que des membres du Bureau de Régie. Ils sont tous ré-éligibles.

ARTICLE XVII.

Toute personne favorisant l'Union-Allet pourra en devenir Membre Honoraire.

ARTICLE XVIII.

Les Membres Honoraires ont droit d'assister aux Assemblées Générales ou de District, avec voix consultative.

Leur contribution est la même que celle des Membres Actifs.

ARTICLE XIX.

Il sera du devoir de l'Union-Allet de s'unir à toutes les Sociétés des anciens Soldats Pontificaux formées dans un but analogue au sien.

ARTICLE XX.

L'Union-Allet est sous le patronage de Monseigneur l'Evêque de Montréal, de qui elle recevra son Aumônier Général.

ARTICLE XXI.

Aucun Article des présentes Constitutions ne pourra être annulé, changé ou amendé, si ce n'est en Assemblée Générale, avec un vote favorable des trois quarts des membres présents, et après avis préalable donné un mois d'avance au Bureau de Régie.

OBSERVATION.

Ce texte des Constitutions déclaré seul texte officiel en séance de l'Assemblée Générale du 31 juillet 1873 n'a apporté au texte primitif adopté en Mai 1871, lors de la fondation de l'Union-Allet, que des modifications n'altérant en rien les principes fondamentaux de la Société.

Il est opportun de les signaler toutes.

PREMIEREMENT.—Les Articles I. III. IV. VI. IX. XII. XIII. et XV sont la reproduction identique du texte primitif et correspondent aux articles 1. 3. 4. 6. 8. 10. 11 et 13 de la 1re Edition.

SECONDEMENT.—Les Articles II et XIV contiennent seulement quelques légères retouches grammaticales, ils correspondent aux Articles 2 et 12 du texte primitif.

TROISIEMEMENT.—Les Articles V. XI. XVI. XVII. XIX. XX et XXI ont subi quelques modifications tendant à en rendre la rédaction plus précise, plus correcte et plus constitutionnelle. Ils correspondent aux articles 5. 9. 14. 15. 16. 18 et 17 du texte primitif.

QUATRIEMEMENT.—L'Article VIII a supprimé dans sa rédaction nouvelle toute la partie insérée à l'article 7 du texte primitif, qui y correspond, relative à la distribution des secours, cette disposition ayant paru plutôt réglementaire que constitutionnelle.

CINQUIEMEMENT.—Les Articles VII. X et XVIII ont été ajoutés au nouveau texte des Constitutions, étant réclamés par les intérêts généraux de la Société et les besoins du service.

REGLEMENTS.

ETABLIS PAR LE BUREAU DE REGIE EN AVRIL 1872 ET JUILLET 1873.

CHAPITRE I.

DU BUREAU DE REGIE.

ARTICLE 1.

Les réunions du Bureau de Régie sont aussi fréquentes que peut l'exiger la bonne gestion des intérêts qui lui sont confiés.

Une période de plus de trois mois ne devra pas s'écouler sans réunion de ce Bureau.

ARTICLE 2.

Il y aura même à chaque trimestre une réunion spéciale du Bureau de Régie, ayant pour but d'établir des relations régulières avec MM. les Vice-Présidents locaux. Dans ces réunions sera fait le résumé de la situation trimestrielle, lequel sera envoyé à chacun des Vice-Présidents locaux.

ARTICLE 3.

Le Bureau de Régie devra tenir très-exactement un Registre contenant le nom des membres de l'Union-Allet tant actifs qu'honoraires.

Ce registre sera dressé de façon qu'en regard de chaque nom puissent être insérées les indications suivantes.

1o. La position sociale et le domicile élu de chacun des membres.

2o. Les charges qui peuvent leur être dévolues dans la Société.

3o. Les événements survenus à chaque membre qui pourront intéresser la Société toute entière, tels que : leur mort, ou leur expatriation sans esprit de retour, ou des libéralités considérables en faveur de la Société, ou des services signalés rendus au St. Siège, ou leur exclusion de l'Union, etc.

A cet effet, des espaces assez considérables devront être laissés entre chaque nom, pour que les mutations ou autres particularités successives, qui pourraient subvenir dans ces divers renseignements, puissent être inscrites sans confusion, sans rature et sans surcharge.

A la fin de ce registre devra figurer une liste des noms : 1o. De tous les Zouaves Pontificaux Canadiens morts à Rome au service du St. Père ; 2o. de tous les Zouaves qui sont morts en dehors de ce service, mais avant la formation de l'Union ; 3o. de tous les membres de l'Union, au fur et à mesure qu'ils mourront à leur tour.

Les membres exclus seront naturellement éliminés de cet état mortuaire.

ARTICLE 4.

Le Bureau de Régie devra conserver très-exactement copie des procès-verbaux de chacune de ses séances, lesquels seront, une fois adoptés dans la séance suivante, signés par le Président et le Secrétaire.

ARTICLE 5.

Un cahier spécial contiendra les procès-verbaux des Assemblées Générales annuelles et autres, et à la suite des procès-verbaux des premières seront établis l'état des officiers et conseillers élus pour l'année, ainsi qu'une situation sommaire de la caisse.

ARTICLE 6.

Le *Bureau de Régie*, en centralisant les correspondances qu'il échange; devra les diviser en deux catégories :

1o. Les pièces et documents qui devront rester aux *Archives* de la Société, et qui seront classés, numérotés et conservés avec soin.

De plus, il sera tenu sur un cahier spécial un Index ou répertoire de tous les papiers de cette catégorie.

2o. Les autres papiers ou correspondances qui ne mériteront pas de faire partie des *Archives*. Le Secrétaire de l'*Union* emploiera pour iceux la classification qui lui paraîtra la meilleure.

C'est par un vote du *Bureau de Régie* que les divers documents passant sous ses yeux seront déclarés devoir être admis dans l'une ou l'autre des catégories indiquées dans cet article.

ARTICLE 7.

Les livres obligatoires de l'*Union-Allet* sont donc les suivants :

- 1o. *Registre contenant l'état nominatif des membres.*
- 2o. *Cahier des procès-verbaux des Assemblées Générales.*
- 3o. *Cahier des procès-verbaux des séances du Bureau de Régie.*
- 4o. *Répertoire des Archives.*
- 5o. *Livre de caisse du Trésorier.*

En y joignant le *Carton des Archives*, l'*Union-Allet* possèdera tous les témoignages nécessaires de son bon fonctionnement.

Ces divers documents sont et demeurent la propriété de l'*Union*, se transmettent à chaque élection au *Bureau de Régie* et ne doivent pas être écartés du siège de la Société.

Il serait à désirer que tous les livres de l'*Union*, eussent un format et une reliure uniformes.

CHAPITRE II

DES VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

ARTICLE 1.

Les *Vice-Présidents locaux* surveillent les intérêts de l'*Union* dans leurs sections respectives.

ARTICLE 2.

Ils organisent dans ces sections le fonctionnement actif et régulier de l'*Union-Allet*, employant pour cela les moyens dont ils pourront disposer, sans pouvoir toutefois modifier en rien ni les *Constitutions* ni les *Règlements* généraux de l'*Union*, ni empiéter sur les attributions du *Bureau de Régie*.

La latitude qui leur est ainsi laissée, comme étant les meilleurs juges des voies particulières les plus efficaces pour atteindre le but commun, ne saurait naturellement les dispenser de se concerter à ce sujet avec leurs camarades.

ARTICLE 3.

Ils convoqueront au moins une fois par an tous les membres de leur circonscription en une Assemblée Générale, et ils transmettront au *Bureau de Régie* les résolutions qui y seront prises, ainsi que les motions qui y seront proposées.

ARTICLE 4.

Ils correspondront avec le Président de l'*Union* pour toute question relative au service, devront envoyer un rapport trimestriel de leur situation locale et recevront en échange le résumé trimestriel des opérations du *Bureau de Régie* indiqué à l'Art 2 du chapitre précédent.

ARTICLE 5.

Ils pourvoiront à la rentrée des cotisations des membres de leurs sections et entreront à ce sujet en compte-courant avec le Trésorier-Général qui centralise toute les recettes et ordonnance toutes les dépenses.

ARTICLE 6.

Ils fourniront, chacun dans les limites de sa section, les renseignements nécessaires pour établir d'une manière très-précise le Registre des noms des membres dont il a été parlé à l'Art. 3 du chapitre précédent. Ils devront eux-mêmes tenir une liste exacte des adresses et positions des membres habitant leur ressort, et en communiquer les mutations au *Bureau de Régie*.

ARTICLE 7.

Quand auront lieu les Assemblées Générales de l'*Union*, ils s'emploieront à ce que ces Assemblées soient aussi nombreuses que possible et activeront en cette matière, comme en toute autre d'ailleurs, le zèle et la bonne camaraderie de leurs commettants.

ARTICLE 8.

Avant l'*Assemblée Générale* annuelle où se font les Elections, ils veilleront à ce que s'effectue par les membres de leurs circonscription l'élection du *Vice-Président* de cette même circonscription, afin que le résultat de ce vote soit soumis à la ratification de l'*Assemblée Générale*.

Ils doivent naturellement apporter la plus stricte justice et la plus sévère impartialité dans cette opération délicate, et en conférer au préalable d'une façon toute spéciale avec le *Bureau de Régie*.

ARTICLE 9.

Les *Vice-Présidents locaux* seront, auprès des membres de leurs sections, agents de transmission pour toutes les notifications individuelles, que le *Bureau de Régie* aura à adresser à ces membres.

ARTICLE 10.

C'est la délimitation des diocèses qui forme celle des circonscriptions locales de l'*Union-Allet*.

La section de *Piopolis* (Lac Mégantic,) étant une colonie de Zouaves, est en dehors de ces délimitations.

ARTICLE 11.

Montréal étant le siège de la Société, le *Vice-Président local* pour la section de Montréal n'est tenu à remplir des obligations précédentes que celles qui ne compliqueraient pas le fonctionnement du *Bureau de Régie*.

Cet officier préside de droit le *Bureau de Régie* et les *Assemblées Générales*, en cas d'absence du Président et du *Vice-Président* de l'*Union*.

CHAPITRE III.

DE L'AUMONIER GÉNÉRAL. (*)

(*) OBSERVATION.—Le *Bureau de Régie* de l'*Union-Allet*, en promulguant ce Chapitre des Règlements de la Société a cru devoir le faire précéder d'une observation toute particulière concernant la personne de M. le Chanoine Edmond Moreau, Aumônier général actuel.

L'origine de l'*Union-Allet*, qui n'est autre que la présence des Zouaves du Canada sous les Drapeaux du St. Père,—(origine en vertu de laquelle ces anciens soldats sont et demeurent seuls membres actifs de cette institution),—confère par une conséquence logique de ce principe à Mr. le Chanoine Edmond Moreau, l'ancien aumônier militaire en chef à Rome des Canadiens Pontificaux, un titre tout spécial et un véritable droit acquis à remplir les fonctions d'Aumônier Général de l'*Union-Allet* en Canada, titre et droits d'ailleurs confirmés en sa personne par S. G. Mgr. l'Evêque Montréal, lors de la création de l'*Union-Allet*.

D'où il résulte que du vivant de Mr. le Chanoine Edmond Moreau, il ne pourrait être pourvu à son remplacement, tel que le mode en est d'ailleurs indiqué constitutionnellement, que dans le cas où le titulaire serait appelé à telles fonctions ou dignités qui rendraient sa charge d'Aumônier Général incompatible avec sa situation personnelle ultérieure.

(Statué en Séance du *Bureau de Régie* du 18 Avril 1873.)

ARTICLE 1.

L'*Aumônier Général* de l'*Union-Allet* a la haute surveillance des intérêts religieux de la société.

ARTICLE 2.

Il est de droit membre du *Bureau de Régie*, et participe à ses travaux au même titre que les autres membres.

ARTICLE 3.

Il est spécialement chargé de renseigner le *Bureau* sur les mariages, la collation des ordres sacrés, l'entrée en religion et les décès des membres de l'*Union-Allet*.

ARTICLE 4.

Il devra garder copie de la liste des anciens Zouaves Pontificaux décédés, figurant à la fin du *Registre* nominatif de la Société, afin de continuer à leur âme le service de son ministère sacré.

ARTICLE 5.

Il est invité à faire officiellement chaque année une tournée dans tous les districts provinciaux, à titre de *Père Visiteur*, et à réunir dans ces visites en Assemblée Générale locale les membres de chaque circonscription afin de favoriser le bon esprit général et l'activité particulière de ces sections respectives.

ARTICLE 6.

L'époque de cette tournée annuelle est entièrement à sa disposition. Il voudra bien seulement prendre les mesures préventives nécessaires pour que les réunions auxquelles elle donnera lieu soient aussi nombreuses qu'efficaces.

ARTICLE 7.

Il devra rendre compte de ces visites au *Bureau de Régie*.

ARTICLE 8.

Les frais de ces déplacements seront supportés concurremment par le *Bureau central* et par les districts visités.

CHAPITRE IV.

DU SECRÉTAIRE.

ARTICLE 1.

Le *Secrétaire* a la garde de tous les registres et papiers de l'*Union*, sauf le *Registre de caisse* qui reste entre les mains du *Treasorier*, et il est l'officier des correspondances de la Société, soit avec les membres de l'*Union* en général, soit avec les *Vice-Présidents locaux* en particulier.

ARTICLE 2.

Il est autorisé à se pourvoir aux frais de la Société de la batterie de chancellerie nécessaire, et devra s'entendre avec les *Vice-Présidents locaux* pour que les en-têtes de lettres et autres particularités de cette branche du service aient partout, autant que possible, un caractère de similitude et d'uniformité.

CHAPITRE V.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES.

ARTICLE 1.

L'*Assemblée Générale annuelle* de l'*Union-Allet*, dans laquelle se feront les élections des officiers, se rendront les comptes et se prendront toutes les mesures qui touchent aux intérêts généraux de la société se tiendra régulièrement dans le courant du mois de Juillet.

Cette époque est choisie comme étant la plus propice pour amener à cette Assemblée, le plus grand concours possible des membres de l'*Union*.

ARTICLE 2.

Le *Bureau de Régie* aura soin de déterminer chaque année le jour précis où devra se tenir cette Assemblée, et de le faire assez longtemps d'avance pour que les *Vice-Présidents locaux* puissent en informer les membres de leurs sections et préparer tout le travail qu'il serait utile de présenter au vote général de la Société.

CHAPITRE VI.

DES ÉLECTIONS.

ARTICLE 1.

Ont droit de vote à l'Élection des Officiers et Conseillers de l'*Union-Allet* tous les membres actifs de la Société.

ARTICLE 2.

Ne pourront exercer directement ce droit que les membres susdits présents à l'*Assemblée Générale annuelle* où se feront les Elections.

ARTICLE 3.

Les membres qui ne seront pas présents à la dite Assemblée pourront donner leur procuration de vote à un de leurs camarades qui y assistera.

ARTICLE 4.

L'élection se fera au scrutin secret, dans le cas où elle n'aurait pas lieu par acclamation.

ARTICLE 5.

Les candidatures sont permises.—A cet effet, dans l'Assemblée Générale où doivent se faire les Elections, avant de procéder au vote, le Président déclarera l'ouverture d'une période de temps dont il fixera la durée dans sa sagesse, de même qu'il en réglera l'emploi avec impartialité.

Dans cette période, les propositions de candidature pour les diverses charges pourront être faites par n'importe quel membre présent.

Ces propositions, rédigées par écrit et revêtues d'au moins 7 signatures seront déposées sur le Bureau. Le Président en donnera lecture et elles pourront ainsi être discutées par l'Assemblée.

Après quoi, la période de candidatures étant déclarée close par le Président, on procédera au vote.

ARTICLE 6.

L'Assemblée nommera 3 Scrutateurs pour recueillir les suffrages des membres et dépouiller le scrutin.

ARTICLE 7.

Les titulaires de charges seront élus, le scrutin dépouillé et le résultat des votes proclamé *successivement*, pour éviter que les voix ne se dispersent inutilement, en conférant plusieurs charges à une même personne.

ARTICLE 8.

Le Président ou le Vice-Président de l'*Union-Allet* peut être élu parmi les membres de la Société résidant dans n'importe quel district.—L'un des deux devra être choisi parmi les membres résidant à Montréal.

Le Trésorier, le Secrétaire et ses Assistants, ainsi que les Conseillers devront être élus parmi les membres résidant à Montréal.

Les Vice-Présidents locaux, parmi les membres résidant dans leurs circonscriptions respectives.

ARTICLE 9.

Les Vice-Présidents locaux seront élus par les membres de leurs circonscriptions et ces élections soumises à l'Assemblée Générale pour être validées.

CHAPITRE VII.

DU BULLETIN DE L'UNION-ALLET.

ARTICLE 1.

Une publication périodique est fondée sous le nom de *Bulletin de l'Union-Allet*, comme organe officiel et spécial de cette Société.

ARTICLE 2.

Le *Bulletin de l'Union-Allet* est envoyé *gratis* à tous les anciens Zouaves Pontificaux Canadiens en règle avec la Société.

ARTICLE 3.

Son contenu comportera.

1o. Les Actes officiels de la Société (*Bureau de Régie et Vice-Présidences locales.*)

2o. Des nouvelles exactes et authentiques de Rome.

3o. Des nouvelles des Zouaves Pontificaux des diverses nationalités.

4o. Les principaux traits du mouvement catholique en Europe et en Amérique.

5o. Les nouvelles particulières intéressant les Zouaves Pontificaux Canadiens, (Mariages, voyages, déplacements, positions, décès).

6o. Des correspondances qu'on s'efforcera d'établir à l'étranger, soit avec les anciens camarades, soit avec les anciens chefs ou aumôniers des Zouaves, soit avec d'autres personnes sympathisant avec l'*Union-Allet*.

7o. Des renseignements divers, demandes d'emploi, correspondances particulières, bonnes suggestions d'initiative personnelle.

ARTICLE 4.

Le *Bulletin* insérera *gratis* les annonces ou cartes d'affaires de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens en règle avec la Société.

ARTICLE 5.

Aucune question, soit de politique, soit de polémique locales, ne figurera dans le *Bulletin*.

ARTICLE 6.

Le contenu de chaque numéro du *Bulletin* sera d'avance soumis au *Bureau de Régie*, et rien ne pourra s'y imprimer sans son visa et agrément :

ARTICLE 7.

Il sera décidé ultérieurement.

1o. Des époques périodiques de la publication du *Bulletin*, ainsi que des conditions à réunir pour la publication de numéros supplémentaires suivant les besoins de la société.

2o. De la charge de la Rédaction.

3o. Du tarif des abonnements pour les autres personnes que les Zouaves Pontificaux Canadiens, soit en Canada, soit à l'étranger.

CHAPITRE VIII.

DU CASINO DE MONTREAL.

ARTICLE 1.

Les privilèges que la Constitution du Casino de Montréal offre aux membres de l'*Union-Allet* sont les suivants :

1o. Tout membre de l'*Union-Allet* présenté par le Secrétaire de la Société est de droit membre actif du *Casino* moyennant sa contribution annuelle.

2o. Les membres de l'*Union-Allet* ne payent pas d'entrée pour devenir sociétaires du *Casino*.

3o. Leur souscription annuelle ne sera que de deux dollars au lieu de quatre, qui est le taux fixé pour les autres membres, et le pro-rata mensuel pour les admissions dans le courant de l'année fiscale, de *Vingt centins* au lieu de *Trent-cinq*.

ARTICLE 2.

Parmi les neuf membres composant le Bureau des Directeurs du Casino, cinq sont choisis parmi les membres du Bureau de Régie de l'Union-Allet et cette disposition est déclarée à jamais irrévocable.

ARTICLE 3.

M. l'Aumônier Général de l'Union-Allet est de droit un des cinq Directeurs du Casino désignés ci-dessus.

ARTICLE 4.

Advenant la dissolution du Casino, l'Union-Allet rentrera en propriété de tous les meubles, livres, journaux, billards, gravures, etc., qui appartiennent au Casino.

OFFICIERS DE L'UNION-ALLET

DEPUIS SA FONDATION.

Année 1871-1872.

PRÉSIDENT-HONORAIRE :

Olivier Berthelet, Commandeur de l'ordre de Pie IX

PRÉSIDENT :

Joseph Taillefer, Ss.-Lnt.

VICE-PRÉSIDENT :

Hugh Murray, Ss.-Lnt.

AUMONIER :

Chanoine Edmond Moreau

TRÉSORIER :

Benjamin de Montigny

SECRETÉAIRE :

Damase Ricard

ASSISTANTS-SECRETÉAIRES :

Alfred Pendergast | Edwin Hurtubise

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX :

Pour Montréal, Gustave Drolet*Pour Québec*, Charles Vallée*Pour Rimouski*, Josué Pineault*Pour Trois-Rivières*, Gédéon Désilets*Pour le Lac Mégantic*, Louis Blanchard

CONSEILLERS :

Alfred La Rocque

Urgel Dupras

Noé Raymond

Jean P. Marion

Louis Dusseault

Napoléon Hudon-Beaulieu,

Eugène Varin

Cyrile Roy

Année 1872-73,

PRÉSIDENT :

Gustave Drolet,

VICE-PRÉSIDENT :

Alfred Pendergast,

AUMONIER :

Chanoine Edmond Moreau,

TRÉSORIER :

Benjamin de Montigny,

SECRETÉAIRE :

Jean P. Marion,

ASSISTANTS-SECRETÉAIRES :

Eugène Brissette,

Eugène Varin,

VICE-PRÉSIDENTS-LOCAUX :

Pour Montréal, Alfred La Rocque,*Pour Québec*, Charles Paquet,*Pour Rimouski*, Josué Pineault,*Pour Trois-Rivières*, Gédéon Désilets,*Pour Piopolis*, Louis Blanchard.

CONSEILLERS :

Edwin Hurtubise,

Paul de Malijay,

Napoléon Archambault,

Joseph Champagne,

Charles Guilbault,

Thomas Corriveau,

Henri Desjardins,

Alfred Baby.

Mutations et créations nouvelles opérées dans le courant de l'année

TRÉSORIER :

Jean P. Marion,

SECRETÉAIRE :

Paul de Malijay,

ASSISTANT-SECRETÉAIRE :

Joseph Champagne,

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX :

Pour Piopolis, Ulrich Moreau,*Pour St. Hyacinthe*, Noé Raymond,*Pour Ottawa*, Damase Ricard,*Pour Manitoba*, Joseph Taillefer,

CONSEILLERS :

Eugène Brissette,

Napoléon Hudon-Beaulieu,

Charles Rouleau,

Léandre Prévost,

Joseph McGown,

Année 1873-74.

PRÉSIDENT :

Charles Paquet,

VICE-PRÉSIDENT :

Alfred La Rocque,

AUMONIER :

Chanoine Edmond Moreau,

AUMONIER INTÉRIMAIRE :

Abbé Dufresne,

TRÉSORIER :

Jean P. Marion,

SECRETÉAIRE :

Napoléon Hudon-Beaulieu,

ASSISTANTS-SECRETÉAIRES :

Napoléon Renaud

Anastase Plamondon,

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX :

Pour Montréal, Joseph Champagne,*Pour Québec*, Georges Bertrand.*Pour Rimouski*, Josué Pineault,*Pour Trois-Rivières*, James Barnard,*Pour Piopolis*, Ulrich Moreau,*Pour St. Hyacinthe*, Euclide Richer,*Pour Ottawa*, Damase Ricard,*Pour Manitoba*, Joseph Taillefer,

CONSEILLERS :

Gustave A. Drolet,

Alfred Pendergast,

Léandre Prévost,

Napoléon Archambault,

Gualbert Gervais,

Paul de Malijay,

Arthur Lefebvre,

Laurent Meunier,